

Rapport final

**EVALUATION PARTICIPATIVE D'IMPACT
RAPIDE DU PROJET D'APPUI A LA
COMPAGNIE NATIONALE D'ASSURANCE
AGRICOLE DU SENEGAL POUR LA MISE
EN PLACE D'UN PRODUIT D'ASSURANCE
RECOLTE DES CULTURES COTON ET
MAÏS (PA-CNAAS)**

JUIN 2022

Table des matières

Tableaux et figures	4
Sigles, acronymes et abréviations	5
Remerciements	6
Résumé exécutif.....	7
1. Introduction	13
2. Description de l'intervention à évaluer	14
2.1. Contexte de l'intervention	14
2.2. Composantes et résultats attendus de l'intervention.....	14
2.3. Les bénéficiaires de l'intervention.....	15
2.4. La théorie de changement du programme.....	15
3. But, critères et questions d'évaluation	16
3.1. But de l'évaluation du PA-CNAAS	17
3.2. Critères d'évaluation.....	17
3.3. Les questions d'évaluation selon les termes de références.....	18
4. Méthodologie de l'évaluation	19
4.1. Stratégie de collecte des données.....	20
4.2. Analyse des données	23
4.3. Limites et contraintes de l'évaluation	24
5. Résultats de l'évaluation d'impact rapide participative	26
5.1. Efficacité du PA-CNAAS	34
5.2. Impact du PA-CNAAS	39
5.3. Efficience du PA-CNAAS.....	48
5.4. Durabilité du modèle d'assurance et des impacts du PA-CNAAS.....	49
6. Constats et Enseignements tirés	52
6.1. Enseignements au regard de la performance globale du projet.....	52
6.2. Enseignements tirés au regard de la méthodologie évaluative	53
7. Recommandations	54
8. Plan de mise en œuvre des recommandations.....	57
Annexes	65

Tableaux et figures

Tableau 1: Synthèse des critères d'appréciation du projet.....	10
Tableau 2: Répartition des villages par région et le type de données collectées.....	21
Tableau 3: Répartition de l'échantillon.....	22
Tableau 4: Composition des groupes des bénéficiaires.....	22
Tableau 5: Parties prenantes et méthodes de données collectées.....	23
Tableau 6: Interprétation des impacts du PA-CNAAS.....	24
Tableau 7: Matrice d'évaluation.....	26
Tableau 8: Niveau d'atteinte des objectifs du projet.....	35
Tableau 9: Evolution du nombre de producteurs, de la surface et valeur assurées et du montant des indemnisations.....	39
Tableau 10: Evolution du rendement par rapport à la surface emblavée.....	39
Tableau 11 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 1.1.....	57
Tableau 12 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 1.2.....	58
Tableau 13 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 2.....	59
Tableau 14 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 3.....	59
Tableau 15 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 4.....	60
Tableau 16 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 5.....	60
Tableau 17 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 6.....	61
Tableau 18 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 7.....	61
Tableau 19 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 8.....	62
Tableau 20 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 9.....	62
Tableau 21: Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 10.....	63

Figure 1 : Théorie de changement du programme.....	16
Figure 2: Evolution de la valeur et superficie assurée.....	36
Figure 3: Evolution du nombre de producteurs assurés.....	37
Figure 4: Evolution du rendement et des indemnisations.....	40
Figure 5: Effet de l'assurance sur les superficies emblavées.....	41
Figure 6: Impact sur la productivité des exploitations.....	42
Figure 7 : Impact sur la capacité des producteurs face aux aléas climatiques.....	43
Figure 8: Accroissement et sécurité des revenus.....	44
Figure 9: Impact sur la réduction de la pauvreté.....	45
Figure 10: Indicateurs relatifs à la campagne agricole de 2020/2021.....	48
Figure 11: Evolution de la prime.....	50
Figure 12: Evolution des charges de sinistre.....	50

Sigles, acronymes et abréviations

ANACIM :	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
BOAD :	Banque Ouest Africaine de Développement
CAD :	Comité d'Aide au Développement
CLEAR FA :	Center for Learning on Evaluation And Results Francophone Africa
DAPSA :	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DCEF :	Direction de la Coopération économique et Financière
DERP :	Domaine de l'Évaluation Rétrospective des Projets
DGB :	Direction Général du Budget
DNA :	Direction Nationale des Assurances
EARS :	Eumetsat Advanced Retransmission Service
F CFA :	Francs de la Communauté Financière d'Afrique
FNPC :	Fédération Nationale des Producteurs de Coton
GPC :	Groupement de Producteurs de Coton
LBA :	La Banque Agricole
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PA- CNAAS :	Projet D'Appui à la Compagnie Nationale D'Assurance Agricole Du Sénégal
SODEFITEX :	Société de Développement et des Fibres Textile
UEMOA :	Union Economique Monétaire Ouest Africaine

Remerciements

Ce rapport a été élaboré par l'équipe du CLEAR FA sous la direction d'Edoé Djimitri AGBODJAN et Miché OUEDRAOGO. Il a bénéficié des contributions de Djiby FALL, Ndèye Seynabou DIOUF, Serigne Saliou NDIAYE, Gerard Thierry KOUKOU, Jérôme Babatoundé AGUE, Khardiata SY, Amos MENARD, Doudou NDIAYE, et Nouria Marie Joanne ZAN.

Les auteurs voudraient remercier l'équipe de projet PA-CNAAS, ainsi que l'ensemble de ses parties prenantes pour leur implication et la facilitation de cette évaluation. Nos remerciements s'adressent particulièrement à Oumar Cissé SOW, Coordonnateur du Projet au niveau de la CNAAS, qui a grandement appuyé l'équipe d'évaluation dans la mobilisation des parties prenantes et l'organisation logistique des activités de collecte de données.

Nos remerciements s'adressent en outre à l'équipe de la BOAD, composée de Didier DAMIT AMANY, Youssouf TOURE et Rahamatou ASSIMA qui, dans la logique de la démarche participative de cette évaluation, ont participé à tout le processus de mise en œuvre de cette évaluation. C'est l'occasion d'exprimer nos plus vifs remerciements au Domaine de l'Évaluation Rétrospective des Projets (DERP) pour la confiance et l'appui dont l'équipe du CLEAR FA a bénéficié.

Nous exprimons enfin notre profonde gratitude à toutes les parties prenantes pour leur disponibilité et générosité dans les réflexions et analyses. Il s'agit notamment des représentants du ministère de l'Économie du Plan et de la Coopération, La Banque Agricole (LBA), la Société de Développement et des Fibres Textiles (SODEFITEX), la Fédération Nationale des Producteurs de Coton (FNPC), le Groupement de Producteurs de Coton, et l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM).

Les analyses formulées dans le présent rapport sont de l'entière responsabilité des auteurs.

Résumé exécutif

Le Projet d'Appui à la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (PA-CNAAS) a été lancé en 2016 par la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre de son programme d'assurance récolte dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). L'objectif du PA-CNAAS est d'appuyer la CNAAS à développer ses activités dans le domaine de l'assurance récolte, en vue de protéger les producteurs de coton et de maïs du Sénégal contre la perte de rendement liée aux aléas climatiques. Initialement prévu pour une durée de deux (2) ans, le projet qui devrait prendre fin en 2018 est toujours en cours en 2022.

La BOAD a commandité cette évaluation d'impact rapide en vue d'apprécier l'impact de l'intervention sur les populations cibles, ainsi que l'efficacité, l'efficience et la durabilité du PA - CNAAS. Ce rapport expose les constats, enseignements, et appréciations du projet sur la base des informations recueillies auprès des parties prenantes. Il comporte également des recommandations formulées à l'endroit de chacune des parties impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

Approche méthodologique

Afin de répondre au double enjeu d'évaluation et de contribution à un processus d'amélioration continue pour les futurs projets similaires au PA-CNAAS, une méthode mixte a été utilisée en combinant les approches qualitatives et quantitatives. Les deux méthodes ont été utilisées de manière complémentaire pour produire les appréciations du projet.

L'analyse qualitative a porté sur les ressources documentaires, ainsi que les données primaires collectées sur le terrain. La collecte de données a été réalisée au moyen d'entretiens auprès des bénéficiaires et parties prenantes, et d'observations sur les sites du projet. Au total six (06) villages ont été choisis de manière aléatoire comme site de collecte de données. Il s'agit de : Saré Sambourou, Missirah, Thiokétian, Pakour, Témento Samba et Médina Yoro Fula. Le logiciel Excel a été utilisé pour le traitement et l'encodage des données.

Pour ce qui est de l'approche quantitative, une analyse comparative du niveau des indicateurs du PA-CNAAS avant et après la mise en œuvre a permis d'apprécier l'efficacité du projet. Pour les indicateurs sur l'impact du PA-CNAAS, les données ont été analysées suivant la méthode de différence des moyennes des valeurs des indicateurs de résultats avant et après la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, une analyse actuarielle du dispositif d'assurance et des états financiers du projet a permis d'apprécier la durabilité et l'efficience.

Efficacité du PA-CNAAS

La mise en œuvre du projet a été partiellement efficace.

Il a en effet permis la mise en place en 2017 d'un produit d'assurance récolte indicelle pour la culture du coton, mais cela n'a pas été le cas pour le maïs dans la zone d'intervention du projet. La valeur assurée est estimée à 19 205 151 643 FCFA durant la période du projet, soit un taux d'exécution de 87% par rapport aux objectifs. Aussi, le projet a permis à 39 043

producteurs de souscrire à l'assurance indicielle coton en vue de faire face au risque de sécheresse, contre 40 000 prévus, soit un taux de réalisation de 97,61%.

En ce qui concerne les sensibilisations, elles ont touché 5453 producteurs sur 6000 prévus, soit un taux d'exécution de 91%.

Le projet a toutefois dépassé les prévisions en matière de ciblage des femmes. Le nombre de femmes bénéficiaires qui est de 8901 assurées est largement supérieur aux 6000 assurées visées au départ.

Impact du PA CNAAS

D'une manière générale, le projet a produit des changements observables significatifs sur les bénéficiaires.

Les superficies emblavées ont globalement augmenté à la suite de la mise en place de l'assurance coton avec la CNAAS. Cependant, dans certaines localités comme Medina Yoro Fula, une baisse des superficies emblavées a été enregistrée. Elle s'explique essentiellement par les déficits de pluies, indépendamment de la présence de l'assurance.

Aussi, suite à la mise en place de l'assurance sur le coton, on observe chez les bénéficiaires une augmentation des revenus issus de la production et de la vente du coton. Ces revenus supplémentaires sont utilisés essentiellement pour les dépenses d'éducation des enfants, les dépenses de santé, l'acquisition d'intrants ou d'instruments agricoles, l'habillement, la construction et l'acquisition d'actifs (bétail, maison, équipements) et la contribution à la vie communautaires (mariage, cérémonie aux villages).

Le projet a par ailleurs réduit le sentiment de vulnérabilité des producteurs aux changements climatiques, sous l'effet de l'assurance et des indemnités qui en résultent.

Sur le plan de l'insertion des producteurs dans l'économie formelle, il ressort de l'analyse des entretiens avec les bénéficiaires qu'ils ont pu entreprendre des activités économiques suite à la mise œuvre de l'assurance agricole sur le coton. Il s'agit notamment d'activités de commercialisation du coton qui permettent aux organisations paysannes de constituer un fonds sur la base d'un prélèvement de ristourne sur le kilogramme de coton vendu. On note en outre, une augmentation du montant des crédits d'intrants agricoles octroyés pour la culture du coton depuis la mise en place de l'assurance par la CNAAS. Les bénéficiaires se sentent plus en sécurité dans l'acquisition des crédits, ce qui les motive à accroître leur demande auprès de la LBA.

Le chiffre d'affaires de la CNAAS lié à l'assurance agricole indicielle pour la culture du coton s'est accru, avec l'amélioration des capacités de remboursement des crédits d'intrants agricoles perçus auprès de la LBA. En outre, le projet a permis de renforcer le bilan de la CNAAS à travers la contribution au capital et à la trésorerie, au démarrage du projet. Il a également permis d'améliorer la capacité technique de la CNAAS en matière d'assurance récolte indicielle grâce aux formations dont le personnel a pu bénéficier. Cependant, la CNAAS a une situation de trésorerie fragile en raison du non-paiement des subventions de l'Etat prévues dans le cadre de ce projet. Les ressources attendues de l'Etat par la CNAAS et non encore obtenues s'élèvent à 2,6 milliards FCFA refinancé à crédit par La Banque Agricole

(LBA). En somme, le projet semble affecter négativement les performances financières et l'exploitation de la CNAAS à travers le produit d'assurance récolte dédié au coton.

Enfin, de nombreux effets non prévus ou anticipés par le projet ont été constatés. Ils sont à la fois positifs et négatifs. L'utilisation du matériel acquis dans le cadre du projet avec les crédits d'intrants agricoles dans la culture d'autres spéculations comme le maïs, l'arachide, etc., a entraîné un accroissement de la production de cultures vivrières. Les répondants ont par ailleurs souligné une réduction de l'exode rural, car plusieurs jeunes autrefois réticents sont plus rassurés avec l'assurance agricole et s'engagent plus facilement dans la culture du coton. Enfin, la dynamique organisationnelle des GPC s'est améliorée avec comme corolaire une meilleure performance de la production cotonnière et le renforcement des liens sociaux. A l'opposé, l'utilisation intensive d'engrais tend à appauvrir les sols, mettant en danger les capacités de production à moyen et long terme.

Efficiences du PA CNAAS

Le projet a été moyennement efficient.

Du point de vue de l'efficience-coût, le modèle d'assurance permet de proposer des primes très compétitives sur le marché. La prime pure en pourcentage du capital couvert est de 300 000 FCFA par Ha, la prime moyenne sur la campagne de 2021 est de 2,8 millions de FCFA pour une surface moyenne de 542 Ha soit un taux de prime de 2,69% en moyenne (hors subvention de l'Etat). Par ailleurs, les périodes d'indemnisation s'ouvrant avec les fins de campagnes agricoles et les délais de traitements sont jugés corrects.

Le projet a cependant connu des retards significatifs dans sa mise en œuvre et peine toujours à mobiliser les contributions de l'Etat dans les délais.

Viabilité à long terme du modèle d'assurance agricole du coton

La CNAAS présente pour l'ensemble de son portefeuille un gage dans ses capacités à faire face à ses engagements vis-à-vis de ses assurés, avec un ratio de solvabilité relativement élevé (818% en 2019) et qui tend à s'améliorer (1224% en 2020). Le montant total des primes connaît une croissance, avec une hausse de +179,12% entre 2017 et 2020, traduisant une amélioration du chiffre d'affaires.

Toutefois, le modèle est exposé à des risques opérationnels hypothétiques en raison de la dépendance de l'assureur à un émetteur externe et au réassureur apériteur.

Durabilité des impacts du PA-CNAAS

Le modèle actuel est largement dépendant de la subvention de l'Etat qui couvre 50% des primes d'assurance. L'analyse des entretiens avec les parties prenantes fait ressortir la nécessité de maintenir cette subvention sans laquelle il serait difficile aux bénéficiaires de supporter la prime de l'assurance.

Par ailleurs, la durabilité du projet est menacée par la non-acquisition des pluviomètres automatiques prévus dans le cadre du projet, et l'absence d'un circuit formel de circulation de

l'information stratégique entre les parties prenantes, favorisant l'asymétrie d'information entre les parties.

Par ailleurs, l'utilisation intensive d'engrais favorisée par l'accès aux crédits met une pression sur la qualité des sols, hypothéquant leur rendement à terme.

Tableau 1: Synthèse des critères d'appréciation du projet

Critères d'évaluation	Appréciation
Efficacité du PA-CNAAS	Partiel
Impact du PA CNAAS	Fort
Efficiences	Partiel
Viabilité à long terme du modèle d'assurance agricole du coton de la CNAAS	Fort
Durabilité des impacts du PA-CNAAS	Faible

Conclusion et Recommandations



- ✓ **Fonctionnement du Comité de Pilotage** : les problèmes d'asymétrie d'information entre les parties prenantes au projet semblent être entretenus par l'absence d'un cadre formel de concertation. Afin d'assurer une bonne fin du PA-CNAAS et d'assurer la capitalisation de ses acquis, il est donc important que le comité de pilotage prévu dans le dispositif de gouvernance du projet soit mis en place par le gouvernement du Sénégal. La mise en place de ce comité permettra de renforcer le circuit formel de circulation de l'information stratégique entre les parties prenantes. Les modalités de mise en place de ce Comité pourront être étudiées par les parties prenantes.
- ✓ **Maîtrise des procédures de la BOAD** : le retard dans la mise en œuvre du projet a été, au moins en partie, dû à la non-maitrise des procédures de la BOAD. Il est important de prévoir des ateliers de formations pour la maîtrise des procédures de la BOAD afin de réduire au maximum les risques de retard dans l'implémentation des activités de ce type de projets.
- ✓ **Mise en place du produit d'assurance récolte maïs** : l'absence de produit d'assurance pour le maïs dans la zone d'intervention du projet constitue une des faiblesses majeures du projet. Vu l'importance de cette spéculation et les relations que sa pratique culturelle peut entretenir avec le coton, il est nécessaire d'approfondir la compréhension de la filière afin d'esquisser des solutions durables pour la sécurisation. Une étude portant sur la structuration de la filière pourrait être envisagée.
- ✓ **Paiement des subventions dues et non reversées par l'Etat** : la viabilité du modèle d'assurance actuel et celle de la trésorerie de la CNAAS dépendent largement de la subvention de l'Etat. Il convient que les mécanismes soient mis en place pour permettre au projet de disposer à temps des subventions dues par l'Etat.
- ✓ **Acquisition des pluviomètres additionnels** : la mise à disposition d'une quantité suffisante de pluviomètres automatiques permettra aussi de relever le niveau de confiance des producteurs qui jugent la quantité actuellement insuffisante.
- ✓ **Erosion des sols** : au regard de cet effet non prévu du projet, il est important que la CNAAS, en collaboration avec la SODEFITEX, s'assure de la tenue des sessions de formation sur les bonnes pratiques agricoles (BPA) à l'endroit des bénéficiaires du PA CNAAS afin que ces derniers adoptent les pratiques agroécologiques visant à diminuer/voir éliminer l'utilisation de pesticides.

- ✓ **Mise à l'échelle de l'assurance agricole du coton au niveau national** : mettre en place le produit d'assurance récolte sur le coton à l'échelle du pays, en partenariat avec les structures adéquates.
- ✓ **Mise en place d'un dispositif de S&E** : mettre en place un dispositif de suivi et évaluation du PA-CNAAS qui collecte régulièrement des données sur ses indicateurs de manière désagrégée.

1. Introduction

Dans le cadre de son programme d'assurance récolte promu dans les pays de l'UEMOA, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) a initié un Projet d'Appui à la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (PA-CNAAS). Lancé en 2016 et pour une durée de 2 ans, le projet devait être achevé en 2018. En 2022, il est toujours en cours d'exécution.

Partant de ce constat et dans l'objectif de tirer des enseignements des avancées déjà opérées en dépit du non-achèvement du projet, le Domaine de l'évaluation rétrospective des Projets (DERP) a jugé nécessaire de mener une évaluation d'impact rapide du projet en cours. Il s'agit d'une évaluation indépendante, aussi la BOAD a sollicité le Center for Learning on Evaluation and Results Francophone Africa (CLEAR FA) au CESAG, avec qui elle collaborent dans ce cadre depuis 2021. Cette évaluation rapide vise, dans un intervalle de temps réduit, à fournir à la BOAD et les parties prenantes, une appréciation de la mise en œuvre du projet et de ses effets, adoptant une démarche participative et inclusive.

Ce rapport présente les résultats de cette évaluation participative du PA-CNAAS. Elle a été mise en œuvre de mars à juillet 2022, comprenant une mission de terrain réalisée du 30 mars au 15 avril 2022 par une équipe conjointe du CLEAR FA, de la BOAD et de la CNAAS. La première partie du rapport comprend une description synthétique du PA-CNAAS, ainsi que la théorie du changement. Le but, les critères, les questions d'évaluation et la démarche méthodologique adoptée sont présentés dans la seconde partie. Enfin, la troisième partie comporte les principaux résultats de l'évaluation ainsi que les recommandations.

2. Description de l'intervention à évaluer

2.1. Contexte de l'intervention

La présente évaluation porte sur le Projet d'Appui à la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal pour la mise en place d'un produit d'assurance récolte des cultures coton et maïs (PA -CNAAS). Ce Programme d'assurance récolte a été initié par la BOAD à la suite de la crise alimentaire de 2008 intervenue dans la zone UEMOA. Le projet a été financé par la BOAD en 2014 pour un montant de 1 090 M FCFA pour quatre (4) ans. La date limite de mobilisation a été prorogée au 30 juin 2021. Toutefois en 2022, lors de la mise en œuvre de l'évaluation, le projet était encore fonctionnel.

Le Projet trouve sa justification dans les considérations suivantes : (i) la nécessité de réduire la vulnérabilité des producteurs de coton et de maïs aux risques climatiques tels que les inondations, la mouille et la sécheresse ; (ii) la nécessité de renforcer les capacités financières et techniques de la CNAAS ; et (iii) la contribution à l'atteinte des objectifs du Programme Sénégal Emergent. Il vise à renforcer les capacités de la CNAAS pour qu'elle développe ses activités dans le domaine de l'assurance récolte, en vue de protéger les producteurs de coton et de maïs contre la perte de rendement liée aux aléas climatiques.

2.2. Composantes et résultats attendus de l'intervention

Le projet comprend quatre (04) composantes qui sont : (i) l'élaboration de produits d'assurance récolte ; (ii) le renforcement des capacités de la CNAAS ; (iii) l'appui institutionnel et la sensibilisation des producteurs ; (iv) la coordination et la gestion du projet.

Les résultats attendus sont : (i) contribuer à un meilleur accès au financement pour les producteurs de coton et de maïs et une sécurisation de leurs revenus, en permettant l'octroi de crédits intrants à hauteur de 22 milliards de FCFA à environ 40.000 producteurs ; (ii) accroître les capacités techniques et financières de la CNAAS afin de lui permettre d'accélérer son développement à travers le lancement réussi et la bonne conduite de cette opération ; et (iii) assurer la couverture de 40.000 producteurs contre le risque de sécheresse, au moins à hauteur de 50% du rendement.

A moyen et long terme, le projet devra (i) contribuer à la réduction de la pauvreté au sein des communautés rurales ; (ii) contribuer à l'accroissement de la productivité des exploitations agricoles ; (iii) sécuriser les revenus des producteurs et des organismes leur accordant des crédits pour l'achat d'intrants ; et (iv) contribuer à la rentabilité de l'exploitation de la CNAAS.

2.3. Les bénéficiaires de l'intervention

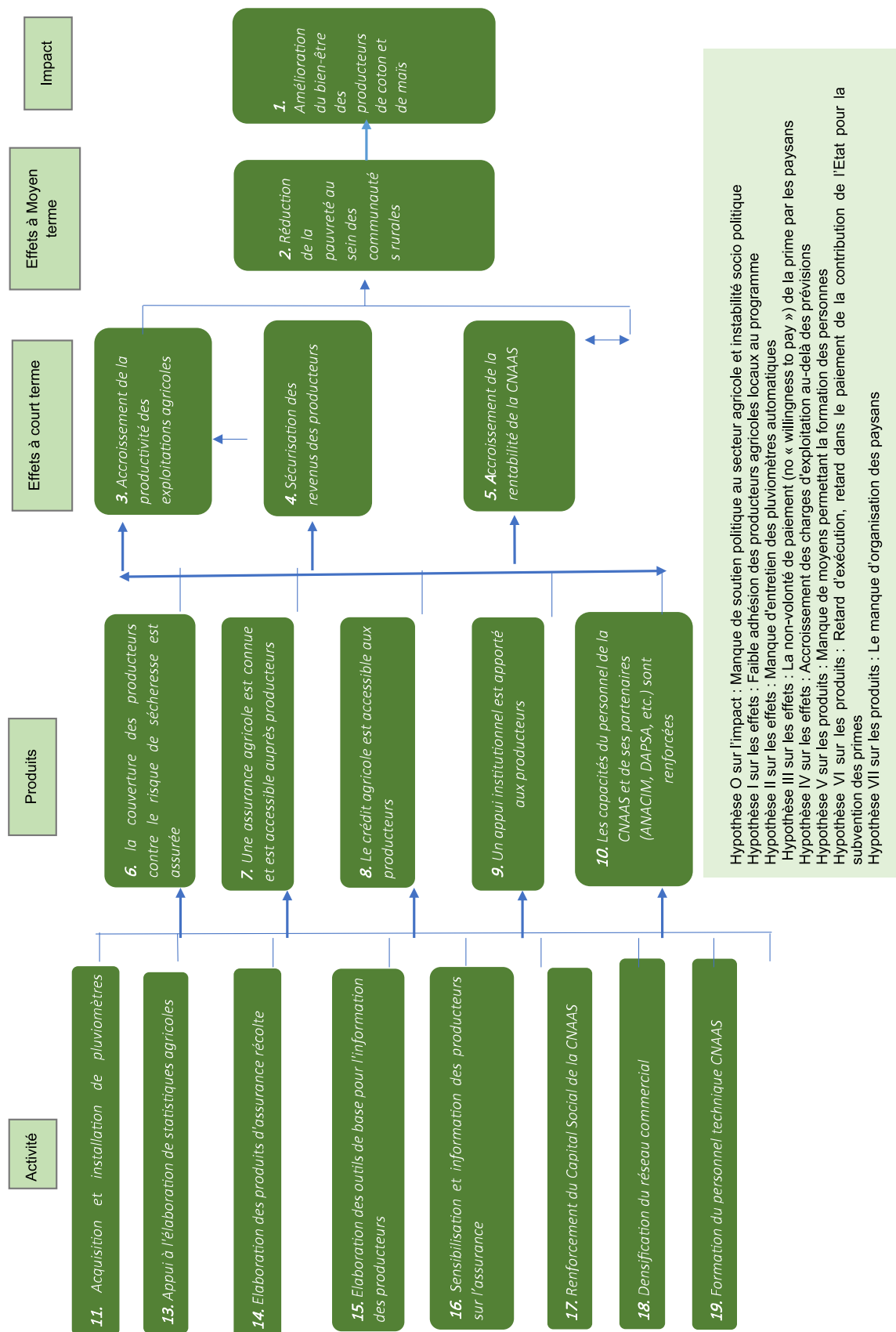
Le groupe cible est constitué de l'ensemble des producteurs de la filière Coton au Sénégal (environ 40 000 exploitations) et des producteurs de maïs qui s'approvisionnent en intrants à crédit grâce à la SODEFITEX (environ 6 000 exploitations). La population directement concernée ou impactée par le projet est de 300 000 personnes représentant 46 000 exploitations agricoles (dont 6 000 exploitations de maïs) réparties à la base dans 2076 groupements de producteurs de coton (GPC), structurés en quinze (15) unions de producteurs et constitués en une fédération nationale. Deux (2) cultures bénéficient d'une couverture assurantielle : (i) le coton, culture choisie pour son importance stratégique au Sénégal et pour sa capacité à générer d'importantes primes ; et (ii) le maïs, culture faisant partie des principales spéculations retenues dans le cadre de la relance de l'agriculture au Sénégal.

2.4. La théorie de changement du programme

La théorie de changement du programme du PA-CNAAS n'étant pas construite lors de son élaboration, elle l'a été dans le cadre de cette évaluation. La théorie de changement ci-dessous présente les activités, les produits, les effets et l'impact du projet PA-CNAAS.

Toutefois, la présentation des résultats d'évaluation, bien que tenant compte de cette théorie du changement, a été effectuée en fonction des questions d'évaluation, conformément aux Termes de références (TDRs) définis par le commanditaire.

Figure 1 : Théorie de changement du programme



3. But, critères et questions d'évaluation

Cette partie décrit le but, le périmètre et la démarche de l'évaluation.

3.1. But de l'évaluation du PA-CNAAS

L'objectif principal est de conduire une évaluation d'impact participative.

La dimension « rapide » de la démarche vise à produire dans un laps de temps limité (3-5 mois) les appréciations sur la mise en œuvre et les résultats du projet.

La dimension « participative » vise à faire de ce processus d'évaluation une opportunité de dialogue et d'échange autour du projet, de sorte à impulser une dynamique d'apprentissage et d'appropriation de ses résultats.

De manière spécifique, le travail consiste à apprécier systématiquement, en concertation avec les parties prenantes, la contribution du PA-CNAAS à réduire la vulnérabilité des producteurs de coton et de maïs, en mettant à leur disposition un produit d'assurance couvrant plusieurs phases de production.

3.2. Critères d'évaluation

Conformément aux Termes de références et au regard des questions évaluatives, quatre (4) critères d'évaluation ont été considérés. Il s'agit de l'**efficacité** du PA -CNAAS, de son **impact**, de l'**efficience** en termes de délai et de coût ainsi que de sa **durabilité**.

Conformément au Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, l'efficacité est définie comme « la mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre populations ». L'impact est défini comme « l'effet à long terme, positif et négatif, primaire et secondaire, induit par un projet financé, directement ou non, intentionnellement ou non ». Toutefois, l'horizon examiné dans le cadre de cette évaluation est le court et moyen terme. Il ne s'agit pas d'une analyse causale au sens économétrique du terme. L'efficience est définie comme « la mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe. Enfin, la durabilité est définie comme « la continuation des bénéfices résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention ».

3.3. Les questions d'évaluation selon les termes de références

Les différentes questions relatives à l'évaluation de l'**efficacité du PA-CNAAS** sont les suivantes :

Question d'évaluation 1 : le projet a-t-il permis de mettre à disposition un produit d'assurance couvrant plusieurs phases de production (coton et maïs) ?

Question d'évaluation 2 : le projet a-t-il permis d'octroyer des crédits intrants à hauteur de 22 milliards de FCFA aux producteurs bénéficiaires ?

Question d'évaluation 3 : Le projet a-t-il permis d'assurer la couverture de 40.000 producteurs contre le risque de sécheresse, au moins à hauteur de 50% du rendement ?

Question d'évaluation 4 : Le projet a-t-il permis de sensibiliser et d'informer les producteurs ?

Question d'évaluation 5 : les services d'assurance offerts dans le cadre de ce projet ont-ils permis d'augmenter les superficies emblavées et les crédits empruntés à la banque ?

Les différentes questions relatives à l'évaluation de l'**impact du PA-CNAAS** sont :

Question d'évaluation 6 : le projet a-t-il permis de réduire la vulnérabilité des producteurs de coton et de maïs bénéficiaires du projet face aux aléas climatiques ?

Question d'évaluation 7 : le projet a-t-il permis de contribuer à la réduction de la pauvreté au sein des communautés rurales bénéficiaires ?

Question d'évaluation 8 : le projet a-t-il permis de contribuer à l'accroissement de la productivité des exploitations agricoles assurées ?

Question d'évaluation 9 : le projet a-t-il permis de contribuer à sécuriser les revenus des producteurs bénéficiaires et le remboursement des organismes ayant accordé des crédits pour l'achat d'intrants ?

Question d'évaluation 10 : le projet a-t-il permis de contribuer à l'amélioration de la rentabilité de l'exploitation de la CNAAS ?

Question d'évaluation 11 : le projet a-t-il permis d'accroître les capacités technique et financière de la CNAAS ?

Question d'évaluation 12 : Quels sont les effets non prévus du projet sur les populations bénéficiaires ?

Question d'évaluation 13 : quels sont les facteurs de succès du projet sur le plan structurel ? Managérial et organisationnel ?

Question d'évaluation 14 : qu'est-ce que le projet vous a appris dans vos activités de production ?

Question d'évaluation 15 : Le projet a-t-il permis l'insertion des producteurs de maïs dans l'économie formelle ?

La question relative à l'évaluation de l'**efficience du PA-CNAAS** est formulée comme suit :

Question d'évaluation 16 : le projet a-t-il été efficient en termes de délai et de coût ?

La question relative à l'évaluation de la **durabilité du PA-CNAAS** est formulée comme suit :

Question d'évaluation 17 : les impacts du projet sont-ils durables ?

4. Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie proposée est conçue de façon à répondre au double enjeu d'évaluation et de la contribution à un processus d'amélioration continue pour les futurs projets similaires au PA-CNAAS.

Cette évaluation sera réalisée suivant une démarche participative, en impliquant toutes les parties prenantes au projet, notamment les principaux acteurs de conception, de pilotage, de mise en œuvre et les bénéficiaires (directs et indirects) (Ridde, 2006 ; Ridde, Baillargeon, Ouellet & Roy, 2003). En effet, l'évaluation participative est celle qui engage « les différentes parties prenantes d'un projet, ou d'un programme dans sa planification et sa réalisation » (King, 2005). A cet effet, la définition des résultats à évaluer ainsi que la planification de l'évaluation ont été effectuées en concertation avec les différentes parties prenantes du projet. Pour promouvoir cette concertation, la théorie de changement a été élaborée puis validée avec les parties prenantes. Il en est de même du rapport de démarrage de l'évaluation qui a permis aux parties prenantes de se concerter sur le calendrier et les outils de collecte, ainsi que l'échantillonnage des bénéficiaires.

Des séances de réunion-bilan ont été organisées avec différentes parties prenantes pour valider les interprétations des données et intégrer leurs commentaires dans l'analyse. Ces séances ont eu lieu durant tout le processus de collecte de données, y compris lors de la formulation des recommandations.

4.1. Stratégie de collecte des données

Cette partie ressort le processus de collecte de données.

4.1.1. Techniques de collecte de données

Afin de mettre en œuvre l'évaluation d'impact rapide participative, quatre (4) techniques de collecte des données ont été mises en œuvre. Il s'agit des entretiens, l'administration de questionnaires, l'observation directe et la collecte documentaire.

Ainsi, sept (7) entretiens individuels semi-dirigés et quatorze (14) focus groupes ont été organisés avec les différentes parties prenantes du PA-CNAAS, dont les groupes de bénéficiaires, l'équipe de coordination du projet et des acteurs gouvernementaux sur la base de la grille présentée en annexe. Les entretiens ont été enregistrés puis transcrits. Ceux qui étaient en langue Pulaars ont été transcrits par des traducteurs recrutés à cet effet.

Ces méthodes ont été complétées par des observations directes des réalisations physiques du PA-CNAAS sur les sites de six (6) villages sélectionnés, ainsi qu'à Dakar. Elles ont en outre porté sur les comportements et interactions entre acteurs. Ces observations ont fait l'objet de prise de notes et de photos.

Les questionnaires administrés auprès des bénéficiaires ont servi à évaluer les différents critères d'impacts du PA-CNAAS avant et après sa mise en œuvre sur une échelle de Likert à cinq dimensions (1 à 5) ; 5 représentant le niveau le plus élevé du critère et 1 le niveau le plus faible (voir annexe pour le questionnaire). Au total, soixante-quinze (75) personnes ont répondu aux questionnaires.

Pour la revue documentaire, l'équipe d'évaluation a procédé à une collecte des documents de projet auprès de la BOAD et l'équipe de gestion du PA-CNAAS. D'autres documents complémentaires comme les rapports d'activités sectoriels ont aussi été exploités pour mieux appréhender le projet. Ces différents documents ont été compilés selon les critères d'évaluation.

4.1.2. Echantillonnage

La sélection des répondants a été effectuée en partie de manière aléatoire, en partie par choix raisonné ou suivant la méthode boule de neige.

Un tirage aléatoire de huit (8) villages a été initialement effectué par l'équipe d'évaluation, aussi bien pour la collecte des données quantitatives et qualitatives, que pour l'observation directe. Ce choix vise à déterminer un échantillon de villages couvrant une partie significative de la population totale. Pour rappel, le groupe bénéficiaire est composé de quarante mille (40 000) producteurs de cotons environ, répartis en deux mille soixante-seize (2076) groupements de producteurs de coton (GPC), structurés en quinze (15) unions de producteurs et constitués en une fédération nationale, dans la zone cotonnière du Sénégal couverte par la SODEFITEX.

Mais compte tenu des contraintes de temps, six (6) villages ont été finalement retenus. Le tableau ci-dessous présente la répartition des villages par région, de même que le type de techniques de collecte de données utilisées.

Tableau 2: Répartition des villages par région et le type de données collectées

Régions agricoles	Nom du village	Type de techniques de données utilisées
Tambacounda	Saaré Sambourou	3 focus group (les leaders des producteurs, les producteurs membres et les femmes).
	Missirah	2 focus group (les leaders des producteurs et les producteurs membres) - un questionnaire direct aux bénéficiaires pour évaluer leur situation avant et après le projet - et des entretiens individuels avec le responsable zone centre et sud de la CNAAS et un représentant de la SODEFITEX.
Kédougou	Thiokétian	3 focus group (les leaders des producteurs, les producteurs membres et les femmes) - et un questionnaire direct aux bénéficiaires pour évaluer leur situation avant et après le projet.
Vélingara	Pakour	2 focus group (les leaders des producteurs et les producteurs membres) - et un questionnaire direct aux bénéficiaires pour évaluer leur situation avant et après le projet.
Kolda	Témento Samba	2 focus group (les leaders des producteurs et les producteurs membres) - et un questionnaire direct aux bénéficiaires pour évaluer leur situation avant et après le projet.
	Médina Yoro Fula	2 focus group (les leaders des producteurs et les producteurs membres) - et un questionnaire direct aux bénéficiaires pour évaluer leur situation avant et après le projet.

Sur l'ensemble des six (6) villages, 115 personnes ont participé aux focus groupes répartis comme suit : 83 producteurs bénéficiaires du projet représentant 72% de notre échantillon et 32 leaders composés de chefs de village et des responsables des unions et groupements de producteurs soit 28%. Le tableau ci-après illustre la répartition de l'échantillon.

Tableau 3: Répartition de l'échantillon

	Nombre	%
Producteurs bénéficiaires	83	72%
Leaders	32	28%
Total	115	100%

Lorsque l'on considère uniquement les 83 producteurs bénéficiaires qui ont participé à la collecte des données, 78 d'entre eux sont des hommes et les 5 autres sont des femmes, soit un pourcentage de 94% d'hommes et 6% de femmes. Le tableau suivant décrit la composition des groupes de producteurs bénéficiaires.

Tableau 4: Composition des groupes des bénéficiaires

	Nombre	%
Hommes	78	94%
Femmes	5	6%
Total	83	100%

Hormis les focus groups, 75 personnes ont répondu au questionnaire pour fournir leur avis sur l'avant et l'après-projet. Parmi elles, trois (3) sont des femmes productrices de coton.

En dehors des bénéficiaires du projet, des entretiens semi-dirigés ont été réalisés avec les autres parties prenantes. Il s'agit de l'équipe de coordination du projet, de producteurs et des acteurs gouvernementaux. Conformément aux informations recueillies dans le document du projet, les principaux intervenants sont le Ministère de l'Economie du plan et de la coopération internationale à travers sa Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF), le ministère des Finances et du Budget à travers la Direction Générale du Budget (DGB) et la Direction Nationale des Assurances (DNA), le ministère de l'Agriculture et de l'équipement rural à travers la Direction de l'Analyse, de la Prévision et de la Statistique Agricole (DAPSA), la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS), l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM), l'Unité de gestion du projet, la Fédération Nationale des Producteurs de Coton (FNPC) et la SODEFITEX. Le tableau ci-dessous récapitule les catégories de parties prenantes et les personnes interviewées ainsi que les méthodes de collecte.

Tableau 5: Parties prenantes et méthodes de données collectées

Type de parties prenantes	Concernés par la collecte des données	Méthodes de données collectées
Équipe du projet	Coordonnateur du projet	Entretien individuel
Les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux	Direction de la Coopération Economique et Financière	Entretien individuel
	Direction Général du Budget	Entretien individuel
	Direction Nationale des Assurances	Entretien individuel
	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie	Entretien individuel
	Fédération Nationale des Producteurs de Coton	Entretien individuel
	Société de Développement et des Fibres Textiles	Entretien individuel

4.2. Analyse des données

De manière générale, la synthèse et l'analyse des données ont été effectuées selon les questions d'évaluation, conformément aux TDRs.

Les données quantitatives ont été analysées avec le logiciel Excel. Les analyses quantitatives sur l'efficacité du PA-CNAAS ont consisté en une comparaison du niveau des indicateurs du PA-CNAAS avant et après la mise en œuvre. Celles relatives au critère de durabilité et de pérennité ont consisté à une analyse des états financiers et du modèle de produit d'assurance. Pour les indicateurs sur l'impact du PA-CNAAS, les données ont été analysées suivant la méthode de différence des moyennes des valeurs des indicateurs de résultats avant et après le PA-CNAAS estimées par les bénéficiaires selon la formule suivante :

Evaluation du critère d'impact = [moyenne des évaluations après le projet – moyenne des évaluations avant le projet].

Le tableau ci-dessous présente les différentes interprétations possibles de l'impact du PA CNAAS selon les critères.

Tableau 6: Interprétation des impacts du PA-CNAAS

-4 : Impact négatif très fort	1 : Impact positif faible
-3 : Impact négatif fort	2 : Impact positif assez fort
-2 : Impact négatif assez fort	3 : Impact positif fort
-1 : Impact négatif faible	4 : Impact positif très fort
0 :	Absence d'impact

Pour les données qualitatives, l'analyse a été effectuée de façon systématique, classifiant, comparant et interprétant les données, de sorte à faciliter l'interprétation de différentes opinions et perspectives en fonction des critères d'évaluation (Blais et Martineau, 2006). Dans cette démarche, les objectifs de l'évaluation, tels qu'ils sont formulés, fournissent un point de vue, une perspective pour conduire l'analyse des données (Miles et Huberman, 1994). L'objectif principal de l'analyse ici est de développer des catégories à partir des données brutes pour les intégrer dans le cadre de référence construite à partir des questions d'évaluation. Ainsi, toute la démarche d'analyse des données a été guidée par les questions de recherche, qui ciblent spécifiquement les objets devant être étudiés (Blais et Martineau 2006).

Suivant les recommandations de Thomas (2006), le processus de codification des données brutes réalisé grâce au logiciel Excel est directement lié aux questions d'évaluation et, ainsi, elles ont été regroupées en plusieurs catégories qui renvoient aux questions d'évaluations. Une lecture initiale des transcriptions a permis d'identifier des paragraphes dans le texte se rattachant à chaque question d'évaluation (Miles et al., 2013 ; Thomas, 2006). Par la suite, des étiquettes ont été attribuées à ces paragraphes pour créer des codes (Miles et Huberman, 1994). Les codes se rapportant à une même question d'évaluation ont été regroupés en sous-thèmes.

4.3. Limites et contraintes de l'évaluation

Tout au long de cette évaluation, il a fallu faire face à certaines limites et contraintes.

4.3.1. Limites de l'évaluation

Cette évaluation d'impact rapide s'appuie sur des données qualitatives et quantitatives pour apprécier les effets du projet sur les bénéficiaires. La principale limite de l'étude est qu'il n'est pas possible de justifier que les effets et impacts observés, notamment par rapport à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires, sont exclusivement dus au projet d'appui à la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal. Cela s'explique par le fait que

d'autres actions ayant pour finalité l'amélioration des conditions de vie des populations ont également été mises en œuvre dans les zones du projet et sur la même période. Cependant, même si les changements observés ne sont pas les résultats exclusifs du PA CNAAS, il apparaît que le projet y a contribué.

4.3.2. Contraintes de l'évaluation

Le champ de couverture de l'évaluation a été plus réduit que ce qui était initialement prévu, en raison de l'enclavement des villages et de la distance entre ces derniers.

Par ailleurs, la mission de terrain ayant eu lieu en plein mois de ramadan, l'équipe d'évaluation a été tenue de mener les entretiens et focus group dans la matinée uniquement. Ceci a limité le champ des observations, la taille et la diversité des répondants, dans la limite du temps imparti pour le travail de terrain.

Aussi, la participation des femmes dans les focus group a été très limitée, en raison de pesanteurs socio-culturelles prédominantes dans la zone du projet. En général les femmes sont destinées à s'occuper des tâches ménagères et puisque les entretiens se sont déroulés en matinée, elles n'ont pas été nombreuses à y prendre part.

Par ailleurs, la non-maitrise de la langue Pulaar par les membres de l'équipe d'évaluation a été une limite. Des interprètes ont été sollicités dans chaque village pour pallier cela.

Enfin, malgré la forte implication de l'équipe de projet pour obtenir les entretiens avec les parties prenantes identifiées, certaines n'ont malheureusement pas pu être rencontrées. C'est le cas de la DAPSA, le DAGE du ministère de l'agriculture, la Banque mondiale. De plus, il est noté un déficit d'informations chez certaines parties prenantes interviewées. L'argument généralement mis en avant est que les équipes de ces structures ont été renouvelées depuis le début de la mise en œuvre du projet.

4.4 Matrice d'évaluation

La matrice d'évaluation fait le lien entre les critères d'évaluation, les questions clés d'évaluation, les indicateurs permettant d'évaluer les critères, les sources d'information, les méthodes de collecte et le plan d'analyse.

Tableau 7: Matrice d'évaluation

Critères d'évaluation	Question d'évaluation	Type de question	Indicateur	Méthodes de collecte	Source de données	Échantillon	Instrument de collecte	Plan d'analyse
Critère d'efficacité	1 : le projet a-t-il permis de mettre à disposition un produit d'assurance couvrant plusieurs phases de production (coton et maïs) ?	Question normative	Produit d'assurance pour les différentes phases de production du coton et maïs	Recherche documentaire Entrevues Observation	Rapport d'activité du projet Rapport de suivi du projet Equipe du projet Groupement de Producteurs de coton et de maïs bénéficiaires	Choix raisonné des différents intervenants	Grille de revue documentaire Guide d'entretien	Statistique descriptive Analyse qualitative des ressources documentaires
	2 : le projet a-t-il permis d'octroyer des crédits intrants à hauteur de 22 milliards de FCFA aux producteurs bénéficiaires ?	Question normative	Montant des crédits d'intrants octroyés aux producteurs bénéficiaires	Recherche documentaire Entrevues Observation	Rapport d'activité du projet Rapport de suivi du projet Equipe du projet	Choix raisonné des différents intervenants	Grille de revue documentaire Guide d'entretien	Statistique descriptive Analyse quantitative des ressources documentaires

Critères d'évaluation	Question d'évaluation	Type de question	Indicateur	Méthodes de collecte	Source de données	Echantillon	Instrument de collecte	Plan d'analyse
	3 : Le projet a-t-il permis d'assurer la couverture de 40.000 producteurs contre le risque de sécheresse, au moins à hauteur de 50% du rendement ?	Question normative	Nombre de producteurs assurés Niveau de rendement assuré	Recherche documentaire Entrevues	Groupement de Producteurs de Bénéficiaires Rapport d'activité du projet Rapport de suivi du projet Equipe du projet Groupement de Producteurs Bénéficiaires	Choix raisonné des différents intervenants	Grille de revue documentaire Guide d'entretien	Statistique descriptive Analyse qualitative et quantitative des ressources documentaires
	4 . Le projet a-t-il permis de sensibiliser et d'informer les producteurs ?	Question descriptive	Nombre de producteurs sensibilisés et informés	Recherche documentaire Entretiens individuels semi-dirigés	Rapport d'activité du projet Rapport de suivi du projet Equipe du projet Groupement de Producteurs Bénéficiaires	Choix raisonné des différents intervenants	Grille de revue documentaire Guide d'entretien	Statistique descriptive Analyse qualitative et quantitative des ressources documentaires

Critères d'évaluation	Question d'évaluation	Type de question	Indicateur	Méthodes de collecte	Source de données	Échantillon	Instrument de collecte	Plan d'analyse
	5. Les services d'assurance offerts dans le cadre de ce projet ont-ils permis d'augmenter les superficies emblavées et les crédits empruntés à la banque ?	Question descriptive	Nombre de producteurs qui ont fait des prêts à la banque Superficie emblavée par les producteurs bénéficiaires de crédit	Recherche documentaire Rapports de suivi sur les revenus et les remboursements de crédits Entretiens individuels semi-dirigés	Equipe du projet LBA Groupement de Producteurs Bénéficiaires	Choix raisonné des différents intervenants	Grille de revue documentaire Guide d'entretien	Statistique descriptive Analyse qualitative et quantitative des ressources documentaires
	6 : le projet a-t-il permis de réduire la vulnérabilité des producteurs de coton et de maïs bénéficiaires du projet face aux aléas climatiques ?	Question descriptive	Qualité de la perception des groupes de bénéficiaires de leur niveau de vulnérabilité face aux aléas climatiques	Focus group Entretiens individuels semi-dirigés	Source primaire Entretiens	Choix raisonné des bénéficiaires directs Groupement de Producteurs de coton et de maïs	Guides d'entretien	Transcription des entretiens; Codage et analyse déductive avec EXCEL
	37 : le projet a-t-il permis de contribuer à la réduction de la pauvreté au sein des communautés rurales bénéficiaires ?	Question descriptive	Qualité de la perception des groupes de	Focus group Entretiens individuels semi-dirigés	Source primaire Entretiens	Choix raisonné des bénéficiaires directs	Guides d'entretien	Transcription des entretiens; Codage et analyse

Critères d'évaluation	Question d'évaluation	Type de question	Indicateur	Méthodes de collecte	Source de données	Échantillon	Instrument de collecte	Plan d'analyse
Critère d'impact			bénéficiaires sur leur niveau de pauvreté			Groupement de Producteurs de coton et de maïs		déductive avec EXCEL
	8 : le projet a-t-il permis de contribuer à l'accroissement de la productivité des exploitations agricoles assurées ?		Quantité de production du maïs et du coton des bénéficiaires Superficie emblavée en maïs et coton Rendement en coton et maïs ces 4 dernières années Qualité de la perception de leur production de maïs et de coton par les bénéficiaires	Recherche documentaire Focus group Entretiens individuels semi-dirigés	Rapport d'activité du projet Rapports de suivi des productions Source primaire Entretiens	Choix raisonné des bénéficiaires directs Groupement de Producteurs de coton et de maïs	Grille de revue Guides d'entretien	Analyse descriptive Transcription des entretiens; Codage et analyse déductive avec EXCEL
		9 : le projet a-t-il permis de contribuer à sécuriser les revenus des producteurs bénéficiaires et le remboursement des organismes ayant accordé des crédits pour l'achat d'intrants ?	Question descriptive	Qualité de la perception des groupes de bénéficiaires sur la sécurité de leurs revenus	Recherche documentaire Focus group Entretiens	Rapport d'activité du projet Rapports de suivi sur les revenus et les	Choix raisonné des bénéficiaires directs Groupement de Producteurs de	Grille de revue Guides d'entretien

Critères d'évaluation	Question d'évaluation	Type de question	Indicateur	Méthodes de collecte	Source de données	Échantillon	Instrument de collecte	Plan d'analyse
			Appréciation des producteurs sur l'indemnisation Taux de remboursement des crédits pour l'achat d'intrants	individuels semi-dirigés	remboursements de crédits Source primaire Entretiens	coton et de maïs		déductive avec EXCEL
	10 : le projet a-t-il permis de contribuer à la rentabilité de l'exploitation de la CNAAS ?	Question descriptive	Niveau de rentabilité de l'exploitation de la CNAAS	Recherche documentaire Focus group Entretiens individuels semi-dirigés	Rapport, bilan d'activité du projet Source primaire Entretiens	Choix raisonné : équipe du projet et CNAAS	Grille de revue Guides d'entretien	Analyse descriptive Transcription des entretiens;
	11 : le projet a-t-il permis d'accroître les capacités technique et financière de la CNAAS ?	Question descriptive	Niveau de capacité technique du CNAAS Niveau de capacité financière du CNAAS	Recherche documentaire Focus group Entretiens individuels semi-dirigés	Rapport, bilan d'activité du projet Source primaire Entretiens	Choix raisonné : équipe du projet et CNAAS	Grille de revue Guides d'entretien	Analyse descriptive Transcription des entretiens;

Critères d'évaluation	Question d'évaluation	Type de question	Indicateur	Méthodes de collecte	Source de données	Échantillon	Instrument de collecte	Plan d'analyse
	12 : Quels sont les effets non prévus du projet sur les populations bénéficiaires ?	Question descriptive	Perception des effets non prévus du projet par les différentes parties prenantes	Recherche documentaire Focus group Entretiens individuels semi-dirigés	Rapport d'activité du projet Rapports de suivi sur les revenus et les remboursements de crédits Source primaire Entretiens	Choix raisonné des bénéficiaires directs Groupement de Producteurs de coton et de maïs Equipe de gestion du projet	Grille de revue Guides d'entretien	Transcription des entretiens; Codage et analyse déductive avec EXCEL
	13. Quels sont les facteurs de succès du projet sur le plan structurel ? managérial et organisationnel ?	Descriptive	Perception sur les facteurs de succès sur le plan structurel ? managérial et organisationnel ?	Focus group Entretiens individuels semi-dirigés	Rapport d'activité du projet Source primaire Entretiens	Choix raisonné des bénéficiaires directs Groupement de Producteurs de coton et de maïs Equipe de gestion du projet	Grille de revue Guides d'entretien	Analyse descriptive Transcription des entretiens; Codage et analyse déductive avec EXCEL

Critères d'évaluation	Question d'évaluation	Type de question	Indicateur	Méthodes de collecte	Source de données	Échantillon	Instrument de collecte	Plan d'analyse
						Partenaires de mise en œuvre		
	14. Qu'est-ce que le projet vous a appris dans vos activités de production ?	Descriptive (Rapport de causalité)	Perception sur les leçons apprises du fait de la mise en œuvre du projet	Focus group Entretiens individuels semi-dirigés	Rapport d'activité du projet Source primaire Entretiens	Choix raisonné des bénéficiaires directs Groupement de Producteurs de coton et de maïs Equipe de gestion du projet	Grille de revue Guides d'entretien	Analyse descriptive Transcription des entretiens; Codage et analyse déductive avec EXCEL
	15. Le projet a-t-il permis l'insertion des producteurs de maïs dans l'économie formelle ?	Descriptive (rapport de causalité)	Perception sur les leçons apprises du fait de la mise en œuvre du projet	Focus group Entretiens individuels semi-dirigés	Rapport d'activité du projet Source primaire Entretiens	Choix raisonné des bénéficiaires directs Groupement de Producteurs de coton et de maïs	Grille de revue Guides d'entretien	Analyse descriptive Transcription des entretiens; Codage et analyse déductive avec EXCEL

Critères d'évaluation	Question d'évaluation	Type de question	Indicateur	Méthodes de collecte	Source de données	Échantillon	Instrument de collecte	Plan d'analyse
						Equipe de gestion du projet		
Critère d'efficience	16. Le projet a-t-il été efficient en termes de délai et de coût ?	Descriptive	Délai de mise en œuvre du projet Budget/Activités réalisés	Entretiens individuels dirigés	Rapport d'activité et financier du projet Source primaire Entretiens	Equipe de gestion du projet	Grille de revue Guides d'entretien	Analyse descriptive Transcription des entretiens; Codage et analyse déductive avec EXCEL
Critère de durabilité	17. Les impacts du projet sont-ils durables ?	Descriptive	Perception sur la pérennité des impacts du projet	Focus group Entretiens individuels dirigés	Rapport d'activité du projet Source primaire Entretiens	Choix raisonné des bénéficiaires directs Groupement de Producteurs de coton et de maïs Equipe de gestion du projet	Grille de revue Guides d'entretien	Analyse descriptive Transcription des entretiens; Codage et analyse déductive avec EXCEL

5. Résultats de l'évaluation d'impact rapide participative

Les résultats de l'évaluation sont présentés dans cette partie en tenant compte des différents critères.

5.1. Efficacité du PA-CNAAS

5.1.1. Mise en place du produit d'assurance agricole connue et accessible

Le projet a permis la mise en place en 2017 d'un produit d'assurance récolte indiciaire d'évapotranspiration pour la culture du coton. A cette époque, il s'agissait du premier produit d'assurance coton indiciaire de l'Afrique de l'Ouest en matière de la culture du coton. Il avait un intérêt, car la culture du coton au Sénégal est affectée par le changement climatique avec un risque accru de déficit de pluie et une instabilité des saisons (arrivée tardive des pluies, fin rapide des pluies, épisodes secs, etc.). Ces chocs climatiques entraînent un cercle vicieux à travers la perturbation des phases de croissance des plantes, la baisse de rendement, les difficultés pour rembourser les crédits et in fine la vente des actifs (bétails) des producteurs pour rembourser leurs dettes et l'accroissement de la pauvreté rurale. L'assurance permet une indemnisation de 30% de la valeur assurée en cas d'échec de semis si le niveau de pluie utile est non atteint. En outre, elle octroie une indemnisation de 80% de la valeur assurée en cas de sinistre notamment, déficit pluviométrique ou de mauvaise répartition des pluies au cours du reste du cycle de production. En effet, le produit d'assurance couvre deux (2) phases du développement du coton : le semis et la capsulaison. La tarification est faite de façon participative par les producteurs qui fournissent tous les paramètres : nombre de villages, phases à assurer, poids de l'indemnisation pour chaque phase, seuils de couverture, etc. Trois phases ont été identifiées pour le suivi de l'indice : 18è-21è, 22è-27è et 28è-29è décades. Les niveaux de couvertures respectives des trois phases sont : 70%, 0% et 30%.

Toutefois, un produit d'assurance n'a pas été développé pour le maïs à cause de l'absence d'une organisation faitière comme la FNPC, capable de centraliser la valeur des primes versées par les producteurs. Il est important de souligner que la CNAAS dispose déjà d'un produit d'assurance sur le maïs dans d'autres régions du pays notamment dans la zone Centre où la Fédération des Producteurs de Maïs (FEPROMAS) est implémentée. La FEPROMAS¹ intervient actuellement dans trois (3) régions que sont Kaolack, Fatick et Kaffrine, couvrant 22 communes et regroupe 28 réseaux incluant plus de 2500 membres. Ce qui démontre le potentiel de clients en faveur de la CNAAS et fait de la filière maïs l'un de ses premiers clients en termes de nombre d'assurés. Il demeure donc indispensable de mener des études pour comprendre la pertinence d'introduire le produit d'assurance maïs dans la zone du projet si l'on y ajoute le fait que le projet au départ a ciblé les cotonculteurs pour la culture du maïs dans le but de faire des cultures de diversification pour améliorer la fertilité des sols. Cette

¹ <https://fepromas.sn/presentation/>

question est d'autant plus importante si on y rajoute le fait qu'une filière céréalière et laitière avait été établie dans la zone mais n'a pas pu survivre du fait de l'implication des bana bana (détaillants) qui détournent la vente. Aussi, une fédération maïs a existé et n'a pas survécu. Tout ceci confirme la nécessité de poursuivre la réflexion et d'explorer la pertinence d'introduire le produit d'assurance maïs. Ainsi, l'inexistence du produit d'assurance maïs n'est pas liée à la performance du projet mais plutôt à un manque de clients, c'est-à-dire d'un nombre important de producteurs qui sont prêts à adhérer à ce produit et permettant ainsi à la CNAAS de rentabiliser le profit.

Par ailleurs, des discussions avec les différentes parties prenantes, il ressort une bonne connaissance du produit de l'assurance récolte du coton développé et mis en place par la CNAAS. En effet, la plupart des bénéficiaires interrogés, en plus de connaître le produit de l'assurance pour le coton, étaient en mesure d'expliquer le principe et le fonctionnement de l'assurance. Un des bénéficiaires de Sare Sambourou explique le fonctionnement de l'assurance comme suit : « Il y a deux (02) domaines dans lesquels l'assurance nous vient en aide. Premièrement, c'est au moment des semis. Il arrive parfois que la pluviométrie s'arrête après la période des semis et là c'est l'assurance qui nous assure une garantie entre nous et l'Etat. Deuxièmement c'est au moment de la floraison. Là également l'assurance nous vient en aide en cas de déficit de pluviométrie, car la pluie peut être abondante en début d'hivernage, mais déficitaire en fin d'hivernage ».

5.1.2. Volume des crédits octroyés dans le cadre du projet

La valeur assurée est estimée à 19 205 151 643 FCFA durant la période du projet soit un taux d'exécution de 87%. Aussi, le projet a permis à 39 043 producteurs de souscrire à l'assurance indiciaire coton en vue de faire face au risque de sécheresse. Ce nombre est légèrement en deçà des prévisions, soit un taux de réalisation de 97,61%. En revanche, le nombre de femmes bénéficiaires est largement plus important que les objectifs.

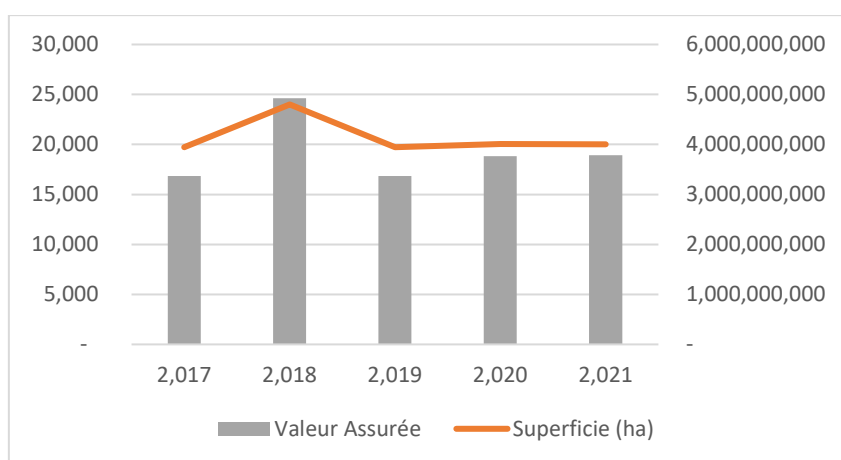
Tableau 8: Niveau d'atteinte des objectifs du projet

Indicateurs	Valeur cible	Valeur actuelle	Taux d'exécution	Niveau d'atteinte
Montant des crédits octroyés	22 Milliards FCFA	19 205 151 643 FCFA	87%	Partiellement achevé
Nombre de personnes assurées	40 000	39043	97,61%	Partiellement achevé
Nombre de personnes assurées (Femmes)	6000	8901	148%	Largement dépassé

Par ailleurs, une analyse de l'évolution des crédits octroyés entre 2017 et 2021 a été réalisée.

Il est noté qu'en 2018, la valeur assurée connaît une hausse exceptionnelle de près de 5 milliards que celles des autres années (cf figure 2). Il faut souligner qu'un plus grand nombre de producteurs a souscrit à l'assurance cette année (26760 producteurs), année au cours de laquelle la SODEFITEX avait changé son branding et avait fait appel à d'autres partenaires ; ce qui avait contribué à la révision du prix d'achat du coton qui était alors passé de 255 FCFA à 300 FCFA. Ce changement a probablement dopé l'intérêt des producteurs à la culture du coton en 2018. De 2019 à 2021, très peu d'évolution a été observée sur la valeur assurée. La superficie assurée évolue naturellement avec la valeur assurée. Le coefficient de corrélation d'une valeur de 0,97 confirme la forte relation entre ces deux variables.

Figure 2: Evolution de la valeur et superficie assurée

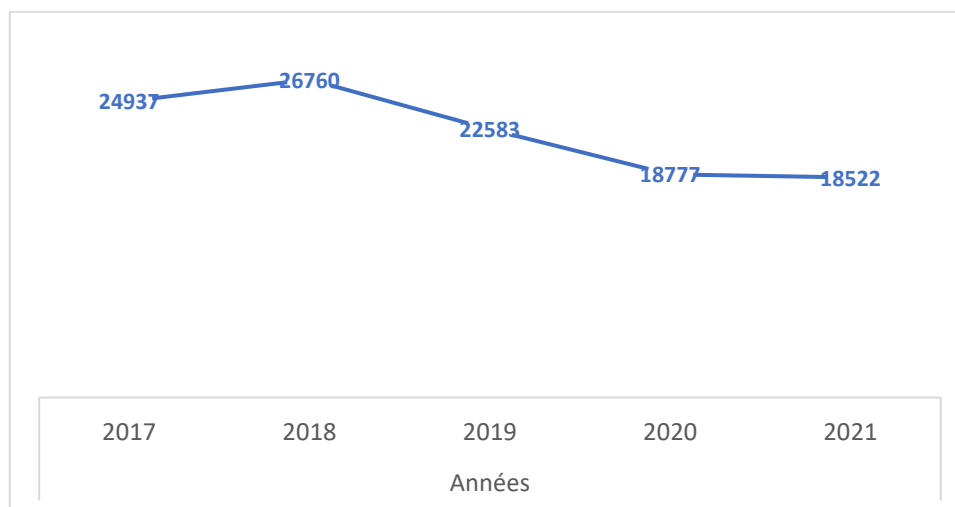


Source : Données CNAAS

5.1.3. Effectif de producteurs assurés

On constate une tendance à la baisse du nombre de producteurs ayant souscrit à l'assurance agricole entre 2017 et 2021, comme le montre le graphique ci-dessus représentant le nombre de producteurs ayant souscrit à l'assurance agricole par année.

Figure 3: Evolution du nombre de producteurs assurés



Source : Données CNAAS

5.1.4. Disponibilité, mécanisme d'adhésion et prime

L'analyse des entretiens de groupe et des entretiens individuels réalisés dans le cadre de l'évaluation montre que non seulement les bénéficiaires avaient l'information sur le produit d'assurance, mais qu'ils avaient également à leur disposition le moyen de souscription. Pour la souscription, elle est faite par les groupes de producteurs de coton (niveau village), via les unions de producteurs de coton. Pour le paiement de la prime, deux (2) mécanismes ont été soulevés. Dans certains villages, les primes étaient supportées par les producteurs au niveau individuel en fonction des superficies emblavées. C'est le cas du village de Sare Sambourou où un des bénéficiaires affirme ceci « pour que notre groupe (association) adhère à l'assurance, il faudra que nous nous acquitions d'un certain montant ». Dans d'autres villages par contre, la prime est payée par la caisse du groupement des producteurs au nom des producteurs, alimentée par les ristournes de la SODEFITEX et les indemnisations. Cette situation se rencontre dans des villages comme Thioketian et une des femmes bénéficiaires l'exprime ainsi « Ce n'est pas les agriculteurs pris individuellement qui payent leur frais d'adhésion. À travers, l'adhésion de l'union des producteurs, tout agriculteur qui est recensé pour la culture du coton est automatiquement couvert ... la prime d'assurance est partagée au prorata. Ce prix qui n'est pas payé individuellement, mais collectivement, c'est le GPC qui paie pour tous les membres ».

Aussi, la souscription à l'assurance agricole est adossée à l'obtention d'un crédit intrants pour la production. En effet, la SODEFITEX en tant que structure d'encadrement technique, appuie les GPC à faire l'expression de leurs besoins. L'ensemble des besoins est agrégé au niveau Union et validé par la SODEFITEX qui joue le rôle d'expert-crédit. Par la suite une demande est adressée par l'UNION au niveau de la LBA qui organise un comité de crédit pour valider le montant demandé. Ce comité de crédit inclut la CNAAS et la SODEFITEX. Une fois le crédit validé, la LBA soumet le montant à l'Union qui est chargé de faire la répartition auprès de ses membres à travers le GPC. La CNAAS assure le crédit octroyé par la banque. Il est important

de souligner que le montant des primes est inclus dans le crédit. La LBA paie directement à la CNAAS les primes collectées. Ce schéma a été reconduit les deux premières années du projet. Par la suite, du fait des retards dans la collecte des primes auprès de la LBA, la CNAAS a retenu de récupérer directement les primes auprès des producteurs. Chaque groupement verse 5f par Kg en année N-1 correspondant au montant de souscription à l'assurance.

Ce schéma a été jugé très efficace par l'ensemble des parties que sont le producteur, la banque et la CNAAS. Pour le producteur, cela leur permet d'avoir accès à un crédit et de faire face aux aléas climatiques comme l'a souligné le Président de la FNPC

« Je pense que sans l'assurance agricole, il allait avoir disparition de la filière cotonnière sénégalaise. Comme il l'a dit, nous avons une filière qui concurrence fortement le coton. Il s'agit de l'arachide. Actuellement, le prix de l'arachide vaut mieux que celui du coton au Sénégal. Les producteurs sont restés parce qu'ils obtiennent du crédit qui est garanti par l'assurance agricole. La banque leur fait confiance », **Président de la FNPC**

5.1.5 Dédommagement des sinistrés

Pour le processus d'indemnisation des producteurs sinistrés dans le cadre du PA-CNAAS, l'analyse des entretiens, fait ressortir une position mitigée. D'une part, certains producteurs ont une connaissance du processus d'indemnisation de l'assurance et du processus de la caution solidaire. Cela est expliqué par un des leaders communautaires de Pakour en ces mots : « A notre niveau, l'assurance paye pour le groupement et la caution solidaire se règle comme suit : par exemple moi j'ai totalement remboursé ma dette, l'assurance m'a payé 120 000f, un autre producteur doit percevoir 100 000f, mais il a enregistré une dette de 90 000f. Cette dette lui sera déduite et il perçoit 10 000f en fin de compte ». D'autre part, dans certains villages, ils n'ont pas connaissance de l'évaluation de leur situation de sinistralité, de même que des montants des indemnités. Un des bénéficiaires de Missirah l'exprime comme suit : « Nous n'avons jamais bénéficié d'indemnités. Dans la région, certains producteurs ont bénéficié des primes d'indemnisation, mais pas nous. Ce sont les délégués qui sont informés du montant des indemnités qui nous informent de la situation des indemnités et nous aussi on informe les autres ». Ce manque d'informations dans les indemnités est confirmé comme suit par un bénéficiaire de Medina Yoro Fula : « Il y a une année pendant laquelle les récoltes ont été mauvaises du fait d'un déficit de la pluviométrie. Ils nous ont informés que nous avons reçu une somme pour indemniser les sinistrés, mais personne n'a reçu une indemnisation de manière individuelle ».

Tableau 9: Evolution du nombre de producteurs, de la surface et valeur assurées et du montant des indemnités

Indicateurs	Valeur cible	Valeur actuelle	Taux d'exécution	Niveau d'atteinte
Nombre de personnes formées	6000	5453	90,88%	Partiellement achevé
Nombre de personnes formées (Femmes)	NA	NA	NA	NA

Source : Source doc 2015023_SN_PA CNAAS_Avr1_2021_FimpactBOAD

5.2. Impact du PA-CNAAS

Le projet PA-CNAAS a eu un impact assez fort dans sa zone de base. On peut en citer quelques-uns.

5.2.1. Effet de l'assurance sur les superficies emblavées et la production des exploitations

Les données montrent que les producteurs qui ont adhéré et qui sont restés durant les cinq (5) années ont augmenté leur capacité de production ; ce qui a accru la valeur assurée au cours des années. En effet de l'analyse des données statistiques du tableau ci-dessous, il ressort une diminution du nombre de producteurs qui ont souscrit à l'assurance agricole entre 2017 et 2021 et une augmentation de la superficie emblavée. Exception est remarquée pour l'année 2018 pour les mêmes raisons soulignées précédemment au point 5.1.2.

Tableau 10: Evolution du rendement par rapport à la surface emblavée

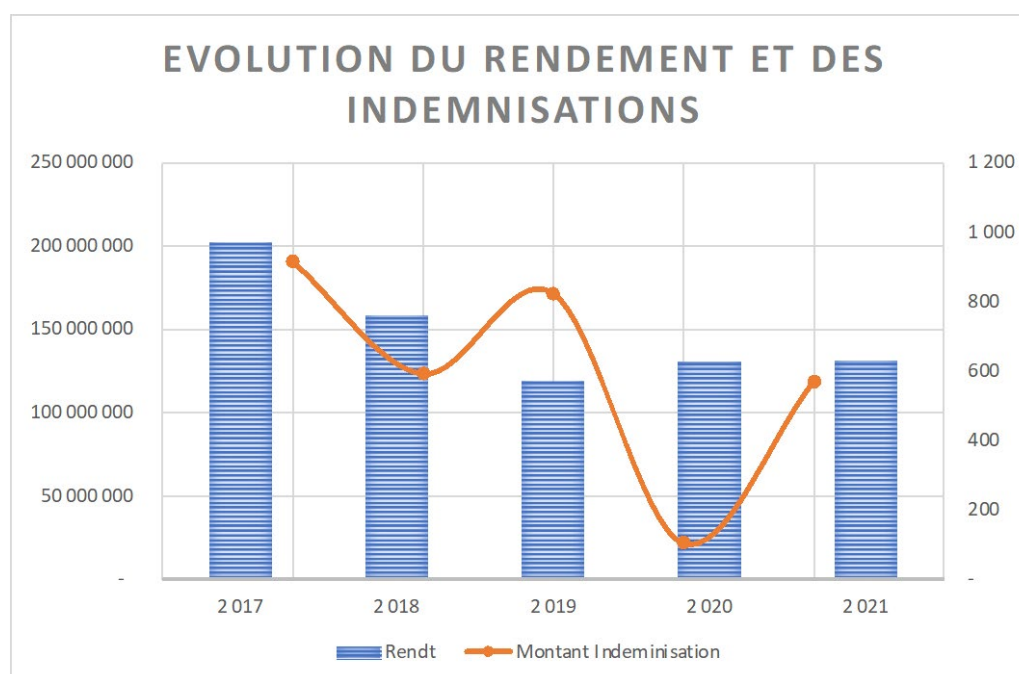
Année	Nombre de producteurs	Recensé (ha)	Valeur assurée (FCFA)	Montant Indemnités (FCFA)
2017	24 937	19 725	3 366 709 519	190 987 541
2018	26 760	24 000	4 922 100 000	123 144 258
2019	22 583	19 725	3 366 709 519	171 536 002
2020	18 777	20 048	3 765 351 899	21 672 921
2021	18 522	20 000	3 784 280 705	118 607 762

Toutefois il a été noté une diminution du rendement et de la production totale au cours des années. En effet, ces dernières années, la culture du coton est confrontée à deux problèmes

majeurs. En effet, le cotonnier ayant un cycle de 130 jours, il faut donc une pluviométrie allant de juin à octobre pour qu'il puisse donner un rendement supérieur à une tonne à l'hectare et en culture pluviale, l'efficacité des pratiques culturales dépend fortement de la régularité des pluies. En 2019, année au cours de laquelle il a été noté le plus petit rendement, il a été observé une installation tardive des pluies dans les zones du coton. Aussi, le prix de l'arachide étant beaucoup plus favorable ces dernières années que celui du coton, l'intérêt des producteurs à la culture de ce dernier tend à baisser.

Ainsi, le rendement ne dépend pas seulement de l'assurance, mais aussi des intrants utilisés, de la disponibilité de l'eau, de la longueur de la saison et des pratiques culturales utilisées, entre autres. Les données du tableau 10 permettent de conclure que cette baisse de rendement peut être due aux aléas climatiques parce que le montant des indemnités a été plus important en 2017 et en 2019, années au cours desquels les rendements ont diminué. Ce fut le cas particulièrement en 2019 comme on le voit sur le graphique ci-dessous.

Figure 4: Evolution du rendement et des indemnités



S'il est vrai que les rendements ont évolué pour certains producteurs qui le justifient du fait de l'assurance agricole comme l'ont affirmé la plupart des producteurs rencontrés. Les informations sur le tableau 10 révèlent que la moyenne des rendements a diminué au fil des ans et par là même la production. Des données chiffrées et analyses économétriques pourraient révéler que la baisse aurait pu être plus importante si les producteurs n'avaient pas adhéré à l'assurance agricole.

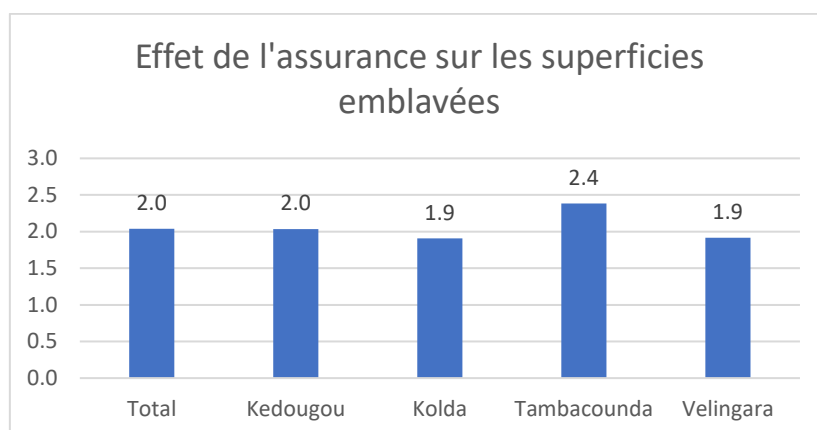
L'analyse des entretiens avec les bénéficiaires confirme de manière générale le constat de l'augmentation des superficies emblavées suite à l'arrivée de l'assurance coton avec la CNAAS. Un des bénéficiaires l'exprime ainsi : « *ici à Saré Sambourou, depuis 2016, les surfaces cultivées ne cessent d'augmenter. Avec la garantie que nous procure l'assurance pour le paiement de nos dettes, les producteurs ont plus de courage et de motivation pour augmenter les surfaces cultivées* ». Ce constat est confirmé par un bénéficiaire de Thioketian

comme suit : « *l'assurance a permis réellement d'augmenter les surfaces cultivées, car le village faisait auparavant 20 hectares de superficie cultivée, maintenant nous sommes presque à 43 hectares. En quelques années de mise en place de l'assurance, les superficies cultivées ont doublé* ». Ces différents accroissements expliquent la plus grande confiance que les producteurs ont dans la culture du coton et l'acquisition des crédits d'intrant, tout en sachant que l'assurance les supporterait en cas de sinistre. Elle s'explique également par le retour de certains producteurs dans la culture du coton suite à la mise en place de l'assurance. Un des bénéficiaires de Temento Semba l'exprime ainsi : « *Par exemple moi, j'avais abandonné la culture du coton. Avec l'arrivée du projet d'assurance, j'ai repris la culture en augmentant mon champ. Et c'est valable pour beaucoup d'entre nous* ».

Pour les baisses de superficies constatées entre 2018 et 2019 et légèrement entre 2020 et 2021, les raisons énoncées par les producteurs confirment la problématique du déficit pluviométrique. C'est le cas de Medina Yoro Fula et un des bénéficiaires l'expriment comme suit « *en fait depuis deux ans nous avons connu des déficits en pluviométrie qui ne nous a permis d'augmenter les superficies cultivées* ».

Par ailleurs, les bénéficiaires estiment un impact moyen de 2 de l'augmentation des superficies emblavées suite au projet, ce qui sous-entend un impact positif assez fort. Lorsqu'on considère les régions, celles de Tambacounda sont celles qui connaissent une forte estimation de l'impact avec une moyenne de 2,4.

Figure 5: Effet de l'assurance sur les superficies emblavées

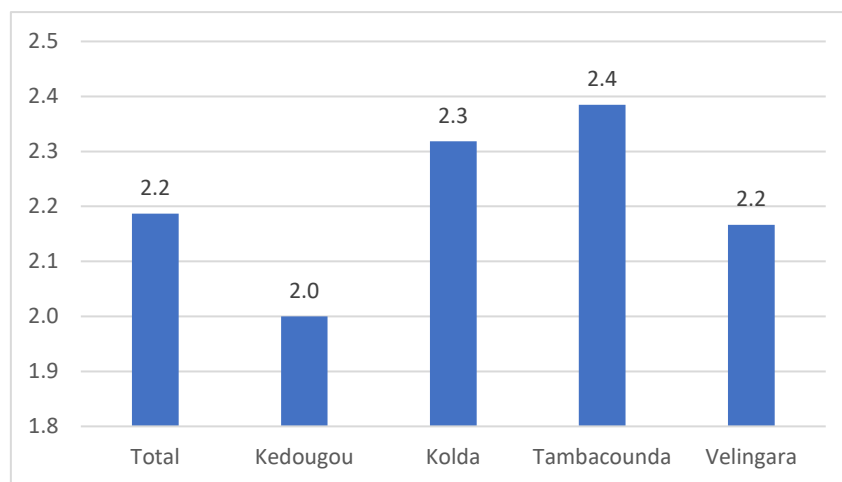


Lorsque l'on s'intéresse à la productivité des exploitations pour le coton, l'analyse des entretiens avec les différents groupes de bénéficiaires conduit dans l'ensemble à des constats d'augmentation de la production moyenne du coton à l'hectare au fil des années depuis la mise en place du projet. Un autre leader du village de Sare Sambourou en témoigne ainsi « *En 2019, on était à 14 000 tonnes, en 2020, nous avons eu 20 000 tonnes et cette année, on est à 21 tonnes 600. C'est pareil pour le rendement. En 2019, on avait 995 Kg/ha, on a eu 1 tonne 149 et cette année, on risque de faire 1 tonne 167. Si cette progression continue, on ne risque plus d'avoir des impayés chez les producteurs. Parce que la productivité est en train de monter. Avec une bonne productivité, on peut rembourser son crédit à 100 % et avoir quelque chose en poche* ».

Les bénéficiaires estiment à une moyenne de 2,2 l'impact du projet sur la productivité des exploitations agricoles, ce qui sous-entend un impact positif assez fort. Lorsqu'on considère

les régions, celles de Tambacounda sont celles qui connaissent une forte estimation de l'impact, avec une moyenne de 2,4.

Figure 6: Impact sur la productivité des exploitations



5.2.2. Effet de l'assurance sur la demande de crédits agricoles

On assiste de manière générale à une augmentation du montant des crédits d'intrants agricoles octroyés pour la culture du coton depuis la mise en place de l'assurance par la CNAAS. En effet, les bénéficiaires affirment se sentir plus en sécurité dans l'acquisition des crédits, toute chose qui les motive à accroître leur demande auprès de la LBA. Une des femmes productrices de Sare Sambourou s'exprime sur ce sujet ainsi « avec l'assurance, nous prenons du crédit tout en étant rassurées. En cas de mauvaise production liée aux aléas pluviométriques, l'assurance couvre nos dettes pour qu'on ne vienne pas nous traquer à la maison ». Un des bénéficiaires de Missirah renchérit dans ce sens « si notre crédit est très important et on ne parvient pas à payer, l'assurance nous aide à payer notre dette. Avec l'assurance agricole, on a eu plus de courage à s'engager auprès de la banque ». Un bénéficiaire de Temento Semba va plus loin en affirmant que « si l'assurance venait à disparaître, la production diminuerait ; de même que le nombre de producteurs. Parce qu'en culture de coton, les intrants ainsi que tout le matériel agricole sont à crédit. De ce fait, sans assurance, le montant du prêt alloué au producteur diminue ; ce qui conduit à une faible productivité ».

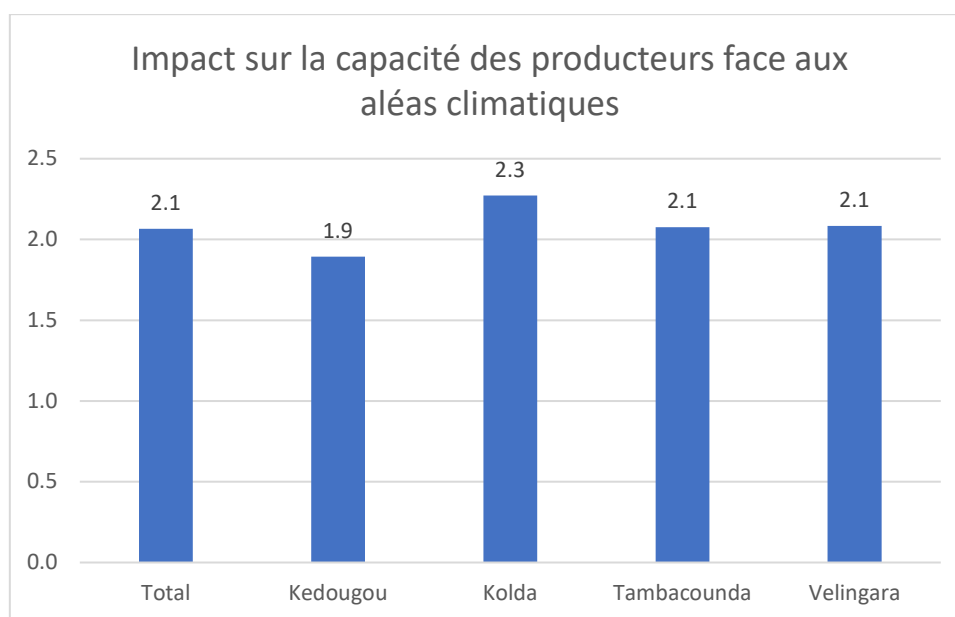
5.2.3. Effet sur la vulnérabilité des producteurs face aux aléas climatiques

Grâce à l'assurance et aux indemnités qui en résultent, les bénéficiaires de l'assurance coton se sentent moins vulnérables face aux aléas climatiques. Cela s'explique essentiellement par le fait que les indemnités octroyées par l'assurance leur permettent de faire face aux chocs induits par les aléas climatiques à différentes étapes de la pratique culturale. Un des leaders de Thioketian explique la réduction de leur vulnérabilité grâce à l'assurance en phase de semis comme suit : « l'assurance sur les semis est importante, car la pluie démarre généralement le 15 mai, mais il arrive très souvent qu'après les pluies s'arrêtent

sur une longue période occasionnant ainsi la perte des semis qui ont déjà été effectués. Dans un tel scénario, les paysans sont obligés de procéder à de nouveaux semis. Malgré l'abondance des pluies, la région reste confrontée à un problème d'irrégularité des pluies en début d'hivernage. Ce qui les oblige chaque année à faire de nouveaux semis ». Un autre bénéficiaire de Missirah allant dans le même sens affirme ceci : « on adhère à l'assurance pour se couvrir des pertes liées aux aléas climatiques sur tous ces derniers temps où il y'a des perturbations liées à la pluviométrie. Si vous voyez aujourd'hui notre détermination à cultiver plus, c'est parce que l'assurance nous accompagne. On n'a pas peur de semer tôt, car s'il y a des perturbations de la pluie et que nos semis se gâtent on va aller prendre encore, car on est sûr que l'assurance va nous aider en cas de pertes ».

Les bénéficiaires estiment d'ailleurs un impact moyen de 2,1 l'effet de l'assurance sur leurs capacités à faire face aux aléas climatiques, ce qui sous-entend un impact positif assez fort. Lorsqu'on considère les régions, celles de Kolda sont celles qui connaissent une forte estimation de l'impact avec une moyenne de 2,3.

Figure 7 : Impact sur la capacité des producteurs face aux aléas climatiques



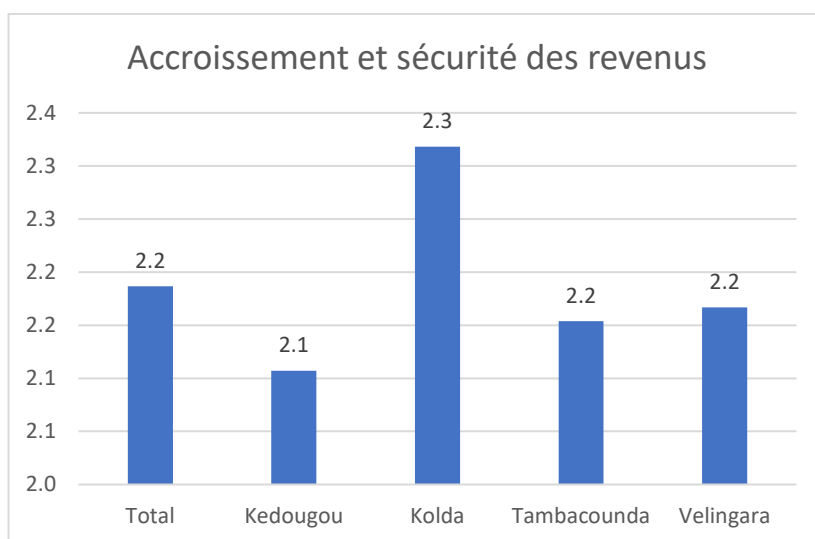
5.2.4. Effet sur l'accroissement des revenus et la réduction de la pauvreté

D'après les bénéficiaires du PA-CNAAS, suite à la mise en place de l'assurance sur le coton, on assiste à une augmentation de leurs revenus issus de la production et de la vente du coton. Un bénéficiaire de Thioketian l'affirme ainsi : « il en va de même pour les revenus des producteurs qui ont également augmenté. Oui il y a eu beaucoup d'améliorations dans nos conditions de vie. Auparavant, à ce moment précis de l'année on ne restait pas au village ; on était obligé de partir pour chercher des revenus supplémentaires. Mais maintenant à cause des revenus que nous gagnons, nous pouvons rester au village durant toute l'année ».

La situation des femmes suit la tendance générale. Elles ont rapporté un accroissement des revenus qui leur permet de faire face aux besoins fondamentaux des ménages entre autres, la scolarité, les soins médicaux des enfants, etc. Elles ont également accès à un crédit solidaire en cas de mauvais rendement, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins quotidiens en attendant la période de bonne récolte. Le projet leur a permis enfin de diversifier les cultures dans la mesure où elles cultivent désormais le mil et l'arachide pour l'autoconsommation des ménages.

Les bénéficiaires estiment un impact moyen de 2,2 l'impact du projet sur l'accroissement de leur revenu et sa sécurisation, ce qui sous-entend un impact positif assez fort. Lorsqu'on considère les régions, celles de Kolda sont celles qui connaissent une forte estimation de l'impact avec une estimation moyenne de 2,3.

Figure 8: Accroissement et sécurité des revenus



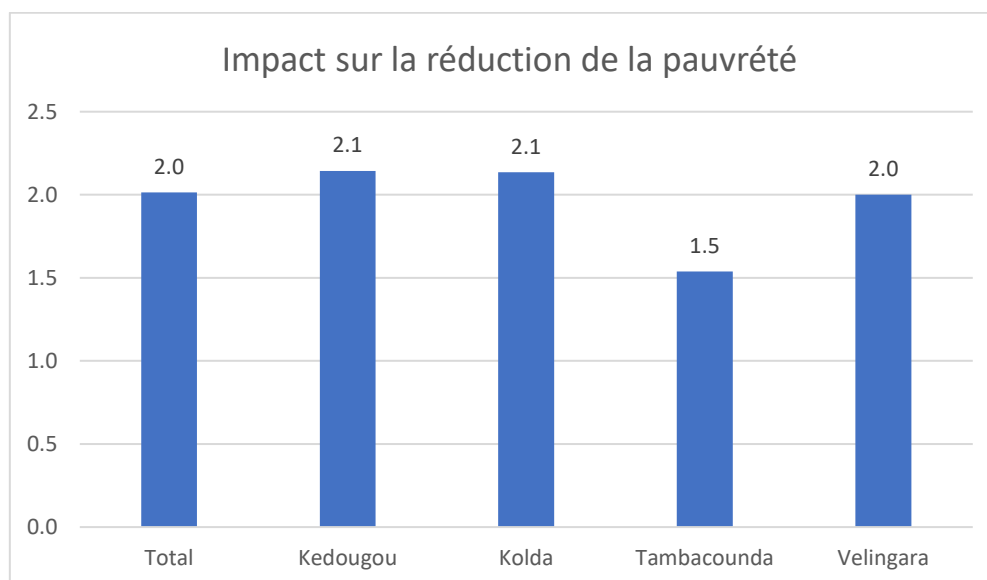
Au-delà du revenu, l'effet du projet sur la pauvreté a été abordé en prenant en compte l'accès aux services sociaux de base, ainsi que l'acquisition d'actifs supplémentaires sous forme de biens mobiliers et immobiliers par les bénéficiaires. A partir de ces proxys, le projet semble avoir contribué à la réduction de la pauvreté. Pour ce qui concerne l'utilisation faite des revenus supplémentaires issus de la vente du coton, ils contribuent à la réduction de la pauvreté dans les régions bénéficiaires et plusieurs schémas directeurs ressortent à niveau. En effet, ces revenus sont utilisés dans les dépenses d'éducation des enfants, les dépenses de santé, l'acquisition des intrants ou d'instruments agricoles, d'habillement, de construction et d'acquisition d'actifs (bétail, maison, équipements) et de contribution à la vie communautaire (mariage, cérémonie aux villages). Un leader de Thioketian affirme ceci à propos : « *En ce qui me concerne, la première chose à faire, en tenant compte du fait que presque chaque famille ici a un enfant ou plusieurs enfants au collège, lycée ou université, c'est d'aider nos enfants à étudier dans de bonnes conditions, donc c'est un besoin lié à l'éducation ; le deuxième problème à régler est relatif à la santé et à l'habillement des membres de la famille. Si après avoir géré nos besoins, il reste encore de l'argent, on achète du bétail (une chèvre, un mouton ou une vache) pour l'élevage. Le bétail constitue l'épargne du paysan* ». Un bénéficiaire de Missirah allant dans le même sens affirme ceci « *Oui, depuis que l'assurance a commencé à*

nous accompagner, nos gains ont augmenté ; cet argent est destiné à l'achat de matériels agricoles tels que semoirs, chevaux, ânes. Il nous permet de nous soigner quand on est malade et de payer de l'habillement parce que la nourriture est assurée par les céréales cultivées ».

Les bénéficiaires estiment à une moyenne de 2, l'impact du projet sur la réduction de la pauvreté, ce qui sous-entend un impact positif assez fort. Lorsqu'on considère les régions, celles de Kédougou et de Kolda sont celles qui connaissent une forte estimation de l'impact avec une estimation moyenne de 2,1 chacune.

Aussi, la réduction de la pauvreté se traduit également par la réalisation de certains investissements économiques par les bénéficiaires comme l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers. Un des bénéficiaires de Parkour l'illustre ainsi « *Par exemple moi, j'ai construit un bâtiment de trois (03) millions grâce à la production de cinq (05) tonnes de coton [...] Il a permis de payer des moyens de transport comme la moto. Je n'ai jamais vu quelqu'un acheter une moto avec l'argent tiré de la vente d'arachide ».*

Figure 9: Impact sur la réduction de la pauvreté



5.2.5. Effet sur le remboursement des crédits pour l'achat d'intrants suite aux aléas climatiques

Un des effets directs les plus ressentis par les bénéficiaires tel qu'il ressort de l'analyse des entretiens est l'augmentation de leurs capacités de remboursement des crédits d'intrants agricoles perçus auprès de la LBA. En effet, les bénéficiaires affirment être en mesure de pouvoir rembourser leur crédit avec le soutien de l'assurance qui pourvoit des dédommagements en cas d'aléas climatiques. Un des hommes bénéficiaires de Thioketian confirme cela comme suit : « *il y a une année quand même, l'assurance nous était venue en aide pour payer les dettes que nous avons contractées pour la campagne ».* Un des bénéficiaires de Pakour raconte son expérience comme suit « *Moi j'ai vécu une histoire semblable durant la campagne 2019-2020, notre groupement n'arrivait pas à solder son crédit de 321 000 FCFA suite à une mauvaise production. Nous nous sommes réunis pour trouver*

une solution face à ces impayés. C'est en ce moment que nous avons su que cette dette a été intégralement épongée par l'assurance agricole ».

Une des conséquences directes de cette capacité de remboursement des crédits d'intrant agricole grâce à l'assurance est la réduction de l'endettement des bénéficiaires et ces bénéficiaires ne sont plus obligés de vendre leurs actifs, comme les animaux d'élevage, pour payer leurs crédits d'intrants. Toutes choses qui leur permettent de rester dans la culture du coton. Un des hommes du village de Sare Sambourou le dit en ces termes « *En fait l'assurance nous donne plus sécurité, car avant quand on avait des difficultés de paiement, on était obligé de vendre notre bétail pour rembourser nos dettes alors que maintenant c'est l'assurance qui paie* ».

5.2.6. Insertion des producteurs dans l'économie formelle

Sur le plan de l'insertion des producteurs dans l'économie formelle, il ressort de l'analyse des entretiens avec les bénéficiaires que des activités économiques ont été mises en place par les bénéficiaires grâce à l'assurance agricole sur le coton. Il s'agit notamment de l'activité de commercialisation du coton qui permet la mise en place d'un fonds pour les organisations paysannes sur la base d'un prélèvement de ristourne sur le kilogramme de coton vendu. Un bénéficiaire de Thioketian affirme « *l'assurance intervient dans d'autres domaines comme la commercialisation. Chaque année, après la vente des récoltes, une somme est prélevée au profit de la caisse. Cette somme sera communiquée à tout le monde pour les besoins de transparence* ».

5.2.7. Impact du PA-CNAAS sur la rentabilité de l'exploitation de la CNAAS

Le chiffre d'affaires lié à l'assurance agricole indiciaire pour la culture du coton s'est accru. La prime étant fixe (14 000 CFA/ha dont 7 000 FCFA/ha de subvention de l'Etat), cette hausse s'explique par l'accroissement de la surface assurée.

En termes de trésorerie, le projet a un impact négatif. En effet, les subventions de l'Etat ne sont pas versées régulièrement. Les ressources attendues de l'Etat par la CNAAS et non encore obtenu s'élèvent à 2,6 milliards FCFA refinancé à crédit par La Banque Agricole (LBA). A terme, si la tendance se poursuit, la solvabilité de la CNAAS pourrait être affectée. En somme, le projet semble affecter négativement les performances financières et l'exploitation de la CNAAS à travers le produit d'assurance récolte dédié au coton compte tenu du non-paiement régulier de la subvention par l'Etat.

5.2.8. Impact du PA-CNAAS sur les capacités technique et financière de la CNAAS

Le projet a permis d'améliorer la capacité technique de la CNAAS en matière d'assurance récolte indiciaire. En effet, les formations ont permis de renforcer les capacités des équipes de la CNAAS et de sensibiliser les techniciens de la Fédération Nationale des Producteurs de

Coton (FNPC) sur tous les aspects concernant l'assurance agricole indicielle ainsi que sa vulgarisation à travers une sensibilisation efficace des cotonculteurs en vue de la compréhension des implications de l'assurance indicielle et les bénéfices qu'ils peuvent en retirer.

5.2.9. Autres effets non prévus du projet

Suite à la mise en place de l'assurance agricole sur le coton, de nombreux effets non prévus ou anticipés par le projet ont été constatés. Il s'agit tout d'abord de l'utilisation du matériel acquis avec les crédits d'intrants agricoles dans la culture des autres spéculations comme le maïs, l'arachide, etc. toutes choses qui ont permis d'augmenter la production de ces spéculations. Un des bénéficiaires de Thioketian l'exprime ainsi « *Nous utilisons le matériel agricole pour cultiver les autres spéculations telles que le maïs, l'arachide et le riz. Effectivement la production et les rendements des autres spéculations ont beaucoup augmenté. La plupart de la production est consommée, seule une maigre partie est vendue* ». En plus du matériel agricole, la rotation culturelle pratiquée sur les terres utilisées pour le coton et ayant bénéficié des intrants présente également des bénéfices pour la culture des autres spéculations. Un des bénéficiaires de Missirah illustre cette situation comme suit « *Il arrive que cette année-ci qu'on cultive du Coton sur un terrain en utilisant les intrants obtenus et l'année qui suit on cultive sur ce même terrain une autre spéculation qui va bénéficier de ces intrants ; avec l'assurance le maïs, l'arachide sont sauvés, ils vont servir de nourriture de base à la famille* ». Un des bénéficiaires de Sare Sambourou, dans la même veine, dit ceci « *Nous faisons de la rotation culturale. Lorsque nous cultivons du coton sur une surface, l'année suivante nous cultivons d'autres spéculations tel que le maïs sur la même surface et les rendements sont généralement très élevés. L'augmentation de la culture du coton a entraîné une augmentation de la production des autres spéculations du fait de la pratique de la rotation culturale qui augmente considérablement le rendement. En outre, nous utilisons le matériel agricole acquis dans le cadre de ce projet pour travailler les surfaces destinées aux autres spéculations. Dans tous les cas la culture du coton tire la culture des autres spéculations* ».

Un autre effet important non prévu mais qui émerge à la suite de la mise en œuvre du PA-CNAAS est sa contribution à la réduction de la migration dans les zones d'intervention du projet, suite à l'augmentation des revenus des bénéficiaires. En effet, selon certains bénéficiaires, l'augmentation des revenus issus de la production du coton fait que certains jeunes qui quittaient les zones rurales pour les zones urbaines restent maintenant sur place et se consacrent plus à la culture du coton. Un bénéficiaire de Thioketian, sur ce point déclare ce qui suit « *seuls les vieux restaient au village auparavant, mais maintenant vous rencontrez les jeunes durant toute l'année au village* ».

En plus des effets déjà mentionnés, il convient de noter que le projet a contribué à favoriser l'auto-régulation villageoise en matière de production de coton. Le produit d'assurance mis en place est basé sur une police d'assurance « groupe » utilisant la caution solidaire pour l'obtention du crédit par les cotonculteurs pour la campagne agricole. En vue de minimiser les pertes non liées aux chocs climatiques, les organisations des producteurs ont édicté des règles pour encourager les bonnes pratiques pour cultiver le coton. Ainsi, une autorégulation a été mise en place par les bénéficiaires du projet pour : (i) respecter les itinéraires techniques de production optimale du coton, (ii) allouer les surfaces et le crédit intrant par village et par producteur individuel, et (iii) répartir les primes d'assurances avec équité.

5.3. Efficience du PA-CNAAS

L'article 705 du code CIMA ([Divers, 2014]) définit l'assurance indicielle comme suit : « Les assurances indiciaires tiennent compte de périls ou d'évènements spécifiques, à une échelle régionale, facilement mesurable par un organisme habilité. En cas de survenance d'un sinistre, l'indemnisation des assurés est effectuée sur la base du niveau de l'indice et des capitaux assurés ». L'indice sous-jacent au contrat du projet PA-CNAAS est la pluviométrie sur les différentes zones géographiques (régions agricoles). Cette forme d'assurance permet de fortement diminuer l'impact de l'aléa moral (situation d'asymétrie d'information où une partie n'observe pas parfaitement les actions entreprises par l'autre partie) et de l'antisélection (phénomène statistique et économique par lequel une offre d'assurance faite sur un marché aboutit à des résultats inverses de ceux souhaités, à cause d'asymétries d'information).

En effet, l'emprise de l'agriculteur sur la réalisation du sinistre est faible. Celui-ci a donc tout intérêt à bien gérer son activité, car une mauvaise gestion de sa part conduira donc à une perte de rendement et n'entraînera pas de dédommagement si aucun défaut de pluviométrie n'est enregistré pour la zone.

Une des premières limites est le coût du produit. Un produit trop cher serait à l'encontre du principe du projet PA-CNAAS et de l'assurance indicielle en général : proposer un produit peu cher couvrant des besoins de base. Ainsi, avec des primes pures en pourcentage du capital couvert qui est de 300 000 FCFA par Ha, la prime moyenne sur la campagne de 2021 est de 2,8 millions de FCFA pour une surface moyenne de 542 Ha, soit un taux de prime de 2,69% en moyenne (hors subvention de l'Etat), les primes proposées restent très compétitives. Les périodes d'indemnisation s'ouvrant avec les fins de campagnes agricoles, les délais de traitements sont jugés corrects. Ce qui permet d'affirmer l'efficience du projet.

Bien que peu lourde à mettre en place d'un point de vue théorique, cette forme d'assurance nécessite toujours un coût administratif important. En effet, l'assureur doit toujours contrôler si le rendement global pour l'année d'une zone considérée est juste.

Le tableau suivant fournit les indicateurs relatifs à la campagne agricole de 2020/2021.

Figure 10: Indicateurs relatifs à la campagne agricole de 2020/2021

en FCFA	Taux de prime sans subvention	Nombre de producteurs	Recensé (ha)	Rendement	Production	Valeur Assurée	Taux Prime au producteur	Valeur Primes
Valeur Minimale	2,61%	42	98	497	59 217	17 765 112	1,31%	231 835
Moyenne	5,38%	507	542	623	339 221	101 766 268	2,69%	2 833 196
Valeur Maximale	7,46%	2 199	2 430	896	1 562 261	468 678 448	3,73%	14 154 089
Total campagne		18 777	20 048	23 050	12 551 173	3 765 351 899		104 828 256

Dans sa mise en œuvre, le projet a connu un retard, qui a conduit au prolongement d'une année supplémentaire. Deux raisons principales expliquent le retard dans la mise en œuvre

du projet. Tout d'abord, il s'agit des contraintes liées à la levée des conditions suspensives aux premiers décaissements suite à la signature de l'accord de financement. De l'analyse des entretiens, il ressort une non-maitrise des démarches à suivre pour la levée de ces conditions suspensives de la BOAD par l'équipe de gestion du projet et des délais trop longs dans l'émission des avis de non-objections (ANO) du côté de la BOAD. La seconde raison est que le gouvernement, dans le cadre du projet, a opté pour les procédures BOAD 1 et BOAD 2, c'est à dire des procédures de paiements directs et de remboursements des dépenses. Cette option s'alignait mal avec la non-institutionnalisation d'une caisse d'avance par la CNAAS qui devrait permettre un fonctionnement optimal de l'unité de gestion du projet.

5.4. Durabilité du modèle d'assurance et des impacts du PA-CNAAS

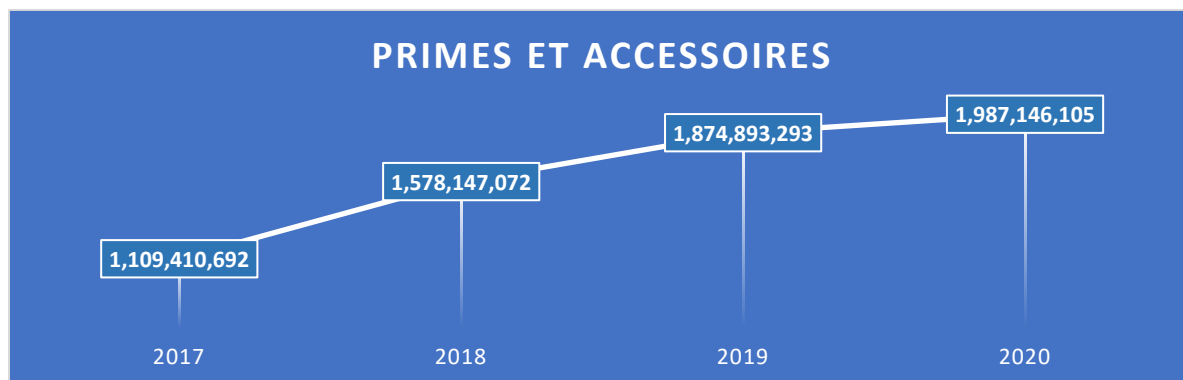
Deux aspects de la durabilité du PA-CNAAS sont analysés dans cette section. Il s'agit dans un premier temps d'analyser la viabilité à long terme du modèle d'assurance agricole du coton proposé par la CNAAS et dans un second temps de mettre en lumière les obstacles à la pérennité des impacts du PA-CNAAS.

5.4.1. Viabilité à long terme du modèle d'assurance agricole du coton

De l'analyse du produit sur l'assurance coton, une des limites à la commercialisation qui ressort pour ce type de produit d'assurance indicielle tient du renouvellement des données climatiques et l'accès à ces données. En effet, si les données utilisées pour la tarification étaient renouvelées tardivement par l'émetteur EARS (Eumetsat Advanced Retransmission Service), ou bien si celui-ci décidait de bloquer l'accès aux données, la viabilité du programme d'assurance serait en danger. L'assureur ne pourrait plus déterminer l'occurrence des sinistres. Le rôle de AXA dans ce programme constitue aussi de même un risque opérationnel par son statut de réassureur apériteur. Ainsi, il convient de récupérer des données climatiques d'émetteurs stables, pour garantir à l'assureur la pérennité de son activité, mais aussi lui permettre d'avoir une meilleure crédibilité face à de potentiels réassureurs.

Le montant total des primes de la CNAAS connaît une parfaite croissance depuis 2017 avec une hausse de + 179,12% entre 2017 et 2020, ce qui traduit une amélioration du chiffre d'affaires.

Figure 11: Evolution de la prime

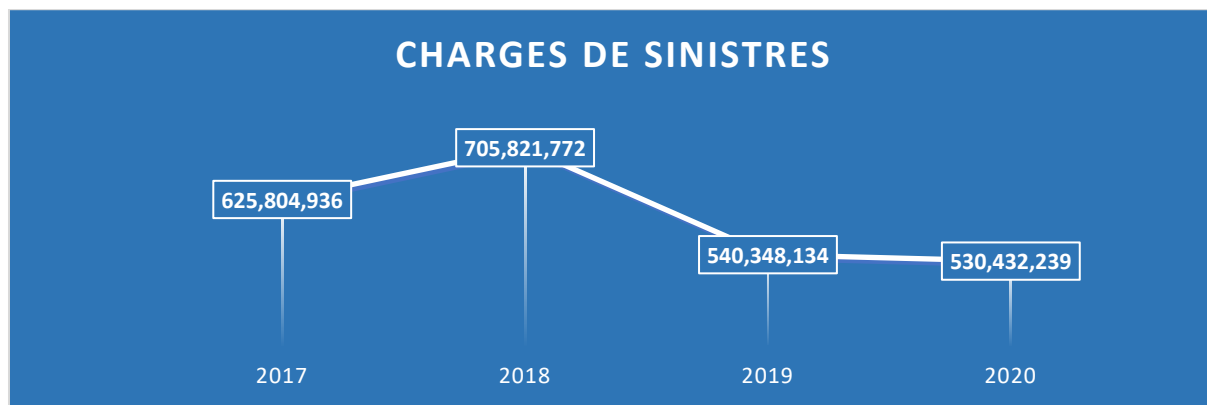


Avec un ratio de solvabilité de 818% en 2019 et 1224% en 2020 selon les rapports comptables, la CNAAS présente pour l'ensemble de son portefeuille un gage dans ses capacités à faire face à ses engagements vis-à-vis de ses assurés.

Pour tenir son statut d'assureur agricole, la CNAAS se doit de maintenir ses ratios de couverture et de solvabilité suffisamment au-dessus des seuils réglementaires.

La sinistralité connaît une stabilité entre 2019 et 2020 avec un atterrissage en 2020 de 530 millions. L'année 2018 présente un comportement atypique avec une sinistralité de 133% plus haut que la charge de 2020.

Figure 12: Evolution des charges de sinistre



Encadré : L'assurance indicielle se basant sur le niveau d'un indice pour déterminer le montant remboursé à l'assuré lors d'un sinistre, il peut exister une différence entre le montant remboursé et la perte réelle subie par l'assuré. Ceci est appelé **risque de base**.

Le défi principal pour un assureur est donc de diminuer au maximum ce risque de base, pour proposer un produit répondant aux besoins de la population qu'il souhaite cibler.

En effet, dans le cas de l'assurance indicielle agricole, si le nombre d'agriculteurs qui ne sont pas dédommagés au bon moment ou qui le sont alors qu'aucun sinistre n'est constaté est important, la pérennité du système d'assurance peut en être grandement impactée.

Pour réduire ce risque de base, il convient donc de :

- bien déterminer la population ciblée,
- construire un indice fortement lié à la perte couverte (capteurs performants...),
- tester la capacité du produit final à compenser les pertes de rendement lors d'années catastrophiques.

5.4.2. Durabilité des impacts du PA-CNAAS

Le modèle d'assurance en place présente une forte dépendance à une subvention externe, notamment celle de l'Etat.

Celui-ci octroie une subvention de 50% sur les primes d'assurance. Des arriérés de paiement de cette subvention gouvernementale sont dus à la CNAAS. Malgré ces arriérés de paiement, la CNAAS a continué tout au long du projet à offrir le produit d'assurance au prix subventionné. Ces arriérés de paiement de la subvention gouvernementale sont également constatés au niveau de la SODEFITEX.

Par ailleurs, l'analyse des entretiens des bénéficiaires fait ressortir la nécessité du maintien de la subvention de l'Etat. En effet, selon eux, sans cette subvention, il leur sera difficile de supporter le prime de l'assurance. Un bénéficiaire Temento Semba s'exprime sur la question ainsi « *Dans le cas où l'Etat parvenait à se retirer, la culture du coton continuera à exister, mais beaucoup vont diminuer leur surface agricole et d'autres vont même abandonner* ». Certains producteurs ont déclaré toutefois que pour garantir une pérennisation de l'assurance, il est nécessaire que les bénéficiaires puissent s'engager comme l'a confirmé un des leaders de Medina Yoro Fula: « *étant donné que la subvention de l'Etat du Sénégal est de 50 % ce qui signifie qu'actuellement c'est nous qui payons les 50%, si l'Etat du Sénégal se retire, nous allons pouvoir compléter les 50% restants et continuer à bénéficier de l'assurance et pérenniser ainsi le système* ».

Le projet est en outre confronté à l'indisponibilité des pluviomètres automatiques prévus. En effet, l'acquisition des pluviomètres par le projet au profit de l'ANACIM n'a pas pu se faire dans les délais, en raison de retard de décaissement du financement BOAD. N'eût été l'intervention du projet Canadien et de la Banque Mondiale, cela aurait eu un impact négatif sur les résultats du projet. Cette situation est particulièrement critique pour certains villages qui se situent à l'extérieur du rayon de couverture fixé à 5 km.

Par ailleurs, on note des situations d'asymétrie d'information entre parties prenantes, qui ne sont pas favorables à l'établissement de relation de confiance pouvant garantir la durabilité des partenariats. En effet, il n'existe pas de circuit formel de circulation de l'information stratégique entre les parties prenantes. Cette situation s'explique par un dysfonctionnement organisationnel dû en partie à l'absence d'un comité de pilotage. Ce comité a été prévu dans le dispositif de gouvernance du projet et devrait regrouper toutes les parties prenantes. Dans le même sillage, on note que les informations sur le processus de fixation de la prime d'assurance de même que d'indemnisations ne sont pas disponibles au niveau des producteurs directs. Par exemple, certains producteurs dans certains villages ne connaissent pas la prime payée de même que les indemnisations reversées par la CNAAS. Cette situation tranche avec la bonne circulation de l'information et du partage de l'expression des besoins des producteurs à la base vers les organisations de producteurs et la CNAAS, grâce à l'accompagnement des organisations de producteur de coton.

Un autre constat majeur de l'évaluation est l'imperfection de la recevabilité envers les producteurs à la base.

Des discussions avec les bénéficiaires, il ressort également que suite à la mise en place de l'assurance agricole, certains producteurs ont constaté dans certaines parties de la zone de projet une érosion des sols agricoles. En effet, avec l'augmentation de crédits d'intrants agricoles, il y a une utilisation abusive des certains herbicides qui provoque la destruction des sols agricoles les rendant impropres à la culture non seulement du coton, mais aussi des autres cultures.

6. Constats et Enseignements tirés

6.1. Enseignements au regard de la performance globale du projet

Un des dysfonctionnements majeurs du PA-CNAAS a été la non-prise en compte des spécificités de la filière maïs au départ, lors de la conception du projet. Il s'est avéré, en effet, que la filière, à l'opposé de celle du coton, n'a pas une organisation favorable à la mise en place d'une assurance récolte. D'abord, en termes d'organisation, les producteurs de maïs ne sont pas organisés en Fédération. Ils ne disposent pas d'interlocuteur unique capable de mobiliser les cotisations des membres pour contracter une police d'assurance « groupe ». En outre, il n'existe pas une entité qui a le monopole de l'achat du maïs comme dans la filière du coton afin de centraliser tous les revenus de la filière et de les répartir à la suite de la campagne agricole. Cette difficulté de sécurisation centralisée des recettes est un facteur de risque de non-remboursement des dettes auprès de l'intermédiaire financier qui octroierait des crédits de campagne. Etant donné ces raisons, le produit d'assurance récolte pour la culture du maïs n'a pu être mis en place.

Au regard de ce qui précède, le projet n'a pas eu d'impact direct sur les producteurs de maïs et leur famille. Le projet n'a pas permis l'insertion des producteurs de maïs dans l'économie

formelle. La conception du projet au départ aurait pu être améliorée avec la prise en compte des spécificités des deux filières dans le contexte socio-culturel.

6.2. Enseignements tirés au regard de la méthodologie évaluative

L'approche de l'évaluation participative rapide reste très pertinente comme démarche évaluative pour nourrir la prise de décision, dans le contexte actuel de développement marqué par une incertitude croissante et un raccourcissement des trains de décisions.

Pour faciliter sa mise en œuvre, il convient que les projets se dotent de dispositif de suivi pouvant permettre de collecter régulièrement les données. Dans le cas d'espèce, la disponibilité de données quantitatives sur le rendement et la production aurait été très utile pour mieux expliquer les disparités observées sur ces deux variables. Un dispositif de suivi du projet aurait permis de collecter régulièrement les données sur la production, la pluviométrie dans la zone, la longueur de la saison au niveau local, les bénéficiaires, leur revenu, etc. Ces informations auraient pu aider à mieux affiner les résultats de l'évaluation.

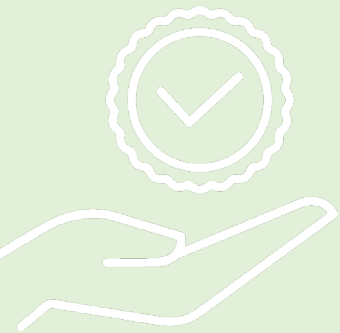
7. Recommandations



- ✓ **Mise en place du produit d'assurance récolte maïs.** Le PA-CNAAS concernait au départ l'assurance récolte du maïs et du coton. L'assurance de la spéculation maïs n'a pas pu être mise en place en raison des spécificités de la filière. Il est nécessaire d'approfondir la compréhension de la filière en vue de définir le dispositif d'assurance le plus approprié. Une étude sur la structuration de la filière pourrait être utile.
- ✓ **Paiement des subventions dues et non reversées par l'Etat. La soutenabilité financière du modèle d'assurance et de la CNAAS dépend de la subvention de l'Etat.** Il convient que les dispositions soient prises pour permettre le recouvrement des arriérés de paiement des subventions de la CNAAS et de la SODEFITEX. Il est en outre important que la subvention soit ajustée au niveau des adhésions actuelles à l'assurance. Cela contribuera à pallier les tensions structurelles de trésorerie de ces structures.
- ✓ **Soutenabilité de l'assurance en cas de retrait de l'Etat.** A long terme, il est important d'assurer une autonomie de l'assurance qui devrait être capable de s'auto-financer. Au regard des données collectées et analysées, une conclusion ne pourrait pas être tirée par la présente évaluation d'impact et des recommandations ne peuvent être émises sur le processus de retrait du Gouvernement de l'assurance récolte du coton. Pour cela, il serait indiqué que le Gouvernement, en collaboration avec tous les acteurs, conduise une étude indépendante devant aboutir à une proposition des options et scénarios pour un retrait progressif éventuel de l'Etat.
- ✓ **Compréhension des procédures de la BOAD.** Une des causes principales du retard dans la mise en œuvre du PA-CNAAS est la non-compréhension par l'équipe du projet de la démarche à suivre pour la levée des conditions suspensives aux premiers décaissements suite à la signature de l'accord de financement. A cela s'ajoutent les retards d'émission des avis de non-objections de la BOAD. Au regard de ces constats, il est important que la BOAD vulgarise davantage ses manuels procédures à l'intention des parties prenantes du projet. Cela favorisera une harmonisation de la compréhension des différents acteurs des procédures de la BOAD évitant d'éventuels contraintes et retard



- ✓ **Fonctionnement du Comité de Pilotage.** Plusieurs dysfonctionnements dans le cadre de la mise en œuvre du PA-CNAAS sont liés au manque de la tenue des réunions du comité de pilotage regroupant toutes les parties prenantes, ce qui était pourtant prévu dans la structuration du projet. Afin d'assurer une bonne fin du PA-CNAAS et d'assurer la capitalisation de ses acquis, il est important que ce comité de pilotage soit mis en place et que des rencontres régulières se tiennent. Il peut l'être par le biais d'un arrêté, de sorte à lui conférer la légitimité nécessaire vis-à-vis de toutes les parties prenantes. La mise en place de ce comité permettra de renforcer le circuit formel de circulation de l'information stratégique entre les parties prenantes.
- ✓ **Acquisition des pluviomètres additionnels.** Pour éviter que certains villages soient défavorisés dans le calcul de l'indice de sinistralité, il est proposé que la CNAAS acquiert des pluviomètres additionnels pour être conforme à la norme. Ces acquisitions étant déjà prévues dans le cadre du projet, il est primordial d'en faire une priorité dans la phase de prolongement du projet. Ces pluviomètres additionnels vont permettre de densifier le réseau d'observation afin d'avoir une meilleure estimation des indices. La pluralité des pluviomètres automatiques permettra aussi de relever le niveau de confiance des producteurs qui jugent la quantité actuellement insuffisante.
- ✓ **Sensibilisation et information des producteurs à la base.** Afin d'assurer une harmonie dans la diffusion et la circulation de l'information sur l'assurance agricole au niveau des producteurs, il est important que la CNAAS tienne systématiquement au moins deux réunions d'information annuelles au niveau village ; une sur la fixation de la prime d'assurance et l'autre sur le montant des indemnités.
- ✓ **Sensibilisation sur l'utilisation des intrants agricoles qui peuvent nuire aux sols après un usage abusif :** Un des effets non anticipés du PA-CNAAS est l'érosion des sols suite à l'utilisation des pesticides, qui au dire des bénéficiaires s'est intensifiée avec leur capacité d'acquisition des crédits d'intrant agricole. Au regard de cette situation, il est important que la CNAAS, en collaboration avec la SODEFITEX, s'assure de la tenue des sessions de formation et de sensibilisation des producteurs sur l'utilisation optimale des pesticides et de la rotation des cultures. Cette sensibilisation pourra également faire le point de rappel à l'occasion des deux rencontres annuelles avec les producteurs recommandés à la CNAAS.



- ✓ **Erosion des sols** : Au regard de cet effet non prévu du projet, il est important que la CNAAS en collaboration avec la SODEFITEX s'assure de la tenue des sessions de formation sur les bonnes pratiques agricoles (BPA) à l'endroit des bénéficiaires du PA CNAAS afin que ces derniers adoptent les pratiques agroécologiques pour diminuer voire éliminer l'utilisation de pesticides.
- ✓ **Mise à l'échelle de l'assurance agricole du coton au niveau national.** De manière générale, le projet a eu un fort impact social et économique sur les populations bénéficiaires au Sénégal. Compte tenu de cela, il est recommandé, sur la base des apprentissages réalisés, de mettre en place le produit d'assurance récolte sur le coton à l'échelle du pays en partenariat avec les structures adéquates.
- ✓ **Mise en place d'un dispositif de S&E.** L'analyse et la présentation des résultats du PA-CNAAS étaient limitées sur certains aspects compte tenu de la non-disponibilité de certaines données. De plus, une analyse désagrégée au niveau des régions n'a pu être réalisée compte tenu du fait que les données étaient collectées de manière globale sans tenir compte du découpage territorial régionale. Pour cela, il est recommandé de mettre en place un dispositif de suivi et évaluation du PA-CNAAS qui collecte régulièrement des données sur ses indicateurs de manière désagrégée.

8. Plan de mise en œuvre des recommandations

Afin de s'assurer de la prise en compte des recommandations et de leur mise en œuvre, la discussion avec l'ensemble des parties prenantes à l'occasion de l'atelier de validation des résultats a permis de proposer un plan de mise en œuvre pour chaque recommandation comme présenté ci-dessous.

✓ Recommandation 1.1

Réexaminer la pertinence de la mise en place du produit d'assurance récolte maïs dans les zones d'intervention du PA-CNAAS

Tableau 11 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 1.1

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 1.1	
Liens avec les conclusions	<ul style="list-style-type: none"> Ancrée sur l'analyse des activités de la CNAAS Constat de non mise en place du produit d'assurance récolte maïs dans le cadre du PA-CNAAS
Impact	<ul style="list-style-type: none"> Elevé sur l'efficacité du PA-CNAAS et son impact sur les bénéficiaires
Conséquence de non mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Elevé
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude sur la pertinence d'un produit d'assurance sur le maïs
Responsable de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Etat du Sénégal CNAAS
Urgence	<ul style="list-style-type: none"> Elevé
Difficulté	<ul style="list-style-type: none"> Elevé

✓ Recommandation 1.2

Envisager la possibilité de mise en place du produit d'assurance récolte maïs dans les zones d'intervention du PA-CNAAS

Tableau 12 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 1.2

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 1.2	
Liens avec les conclusions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ancrée sur l'analyse des activités de la CNAAS ▪ Constat de non mise en place du produit d'assurance récolte maïs dans le cadre du PA-CNAAS
Impact	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elevé sur l'efficacité du PA-CNAAS et son impact sur les bénéficiaires
Conséquence de non mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elevé
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser une étude sur la structuration de la filière dans la zone d'intervention du PA-CNAAS / Benchmarking sur des produits similaires sur les mécanismes d'assurance existants ▪ Structurer l'organisation de la filière ▪ Proposer un produit d'assurance.
Responsable de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat du Sénégal ▪ CNAAS
Urgence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elevé
Difficulté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elevé

✓ Recommandation 2

Paiement des subventions à la CNAAS et à la SODEFITEX dans les délais par l'Etat.

Tableau 13 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 2

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 2	
Liens avec les conclusions	▪ Constat de retard dans les paiements des subventions
Impact	▪ Efficacité et durabilité de la CNAAS
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Elevé
Modalité de mise en œuvre	▪ Réajuster les subventions pour tenir compte du nombre des producteurs assurés ▪ Intégrer systématiquement la subvention dans les prévisions budgétaires de l'Etat.
Responsable de mise en œuvre	▪ Direction générale du budget
Urgence	▪ Elevé
Difficulté	▪ Moyen

✓ Recommandation 3

Assurer la soutenabilité de l'assurance en cas de retrait de l'Etat

Tableau 14 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 3

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 3	
Liens avec les conclusions	▪ Analyse de la viabilité du modèle d'assurance
Impact	▪ Viabilité long terme de l'assurance agricole
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Moyen
Modalité de mise en œuvre	▪ Mettre en place la comptabilité analytique spécifique à l'assurance coton Faire une étude sur le modèle et les scénarios de retrait de l'Etat.
Responsable de mise en œuvre	▪ Direction des assurances
Urgence	▪ Elevé
Difficulté	▪ Moyen

✓ Recommandation 4

Assurer la compréhension et l'appropriation par les acteurs des procédures de la BOAD

Tableau 15 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 4

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 4	
Liens avec les conclusions	▪ Difficultés de mise œuvre du PA-CNAAS
Impact	▪ Efficacité et l'efficacité du PA-CNAAS
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Elevé
Modalité de mise en œuvre	▪ Vulgarisation des manuels de procédures de la BOAD : mise en place d'une plateforme de formation (tutoriels...), séminaire de formation sur les procédures de décaissement de la BOAD
Responsable de mise en œuvre	▪ BOAD
Urgence	▪ Elevé
Difficulté	▪ Faible

✓ Recommandation 5

Assurer le fonctionnement du Comité de Pilotage

Tableau 16 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 5

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 5	
Liens avec les conclusions	▪ Difficultés de mise œuvre du PA CNAAS
Impact	▪ Efficacité et l'efficacité du PA-CNAAS
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Elevé
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la mise en place d'un arrêté administratif sur la constitution et le fonctionnement du comité de pilotage ▪ la tenue de rencontre périodique du comité de pilotage
Responsable de mise en œuvre	▪ Ministère de l'Agriculture
Urgence	▪ Elevé
Difficulté	▪ Elevé



✓ Recommandation 6

Acquérir des pluviomètres automatiques additionnels et renouveler ceux amortis

Tableau 17 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 6

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 6	
Liens avec les conclusions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maillage insuffisant des zones d'interventions avec les pluviomètres ▪ Difficultés de mise œuvre du PA CNAAS ▪ Crédibilité du processus d'indemnisation
Impact	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efficacité du PA-CNAAS
Conséquence de non mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elevé
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition et installation des pluviomètres ▪ Renouvellement du parc pluviométrique existant ▪ Entretien des pluviomètres
Responsable de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CNAAS
Urgence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elevé
Difficulté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyen

✓ Recommandation 7

Sensibiliser et informer les producteurs à la base sur l'assurance agricole

Tableau 18 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 7

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 7	
Liens avec les conclusions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disparité de l'information sur la prime et les indemnités auprès des producteurs
Impact	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efficacité et impact du PA-CNAAS
Conséquence de non mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elevé
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenue systématique d'au moins deux (02) sessions par an avec les producteurs : une sur la prime d'assurance et l'autre sur le montant des indemnités
Responsable de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SODEFITEX ▪ FNPC
Urgence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyen
Difficulté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyen

✓ Recommandation 8

Prévenir la dégradation des sols

Tableau 19 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 8

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 8	
Liens avec les conclusions	▪ Analyse de la pérennité du PA-CNAAS
Impact	▪ Impact non attendu du PA-CNAAS
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Elevé
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenue des sessions de formation et de sensibilisation des producteurs sur l'utilisation optimale des pesticides et de la rotation des cultures ▪ Tenue des formations sur les pratiques agroécologiques ▪ Mise en place d'un mécanisme de suivi de la fertilité des sols
Responsable de mise en œuvre	▪ SODEFITEX
Urgence	▪ Elevé
Difficulté	▪ Moyen

✓ Recommandation 9

Mise à l'échelle au niveau national du PA-CNAAS

Tableau 20 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 9

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 9	
Liens avec les conclusions	▪ Analyse de la pérennité du PA-CNAAS
Impact	▪ Multiplication des effets du PA-CNAAS
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Elevé
Modalité de mise en œuvre	▪ Analyser les dispositifs et mécanismes de mise à l'échelle au niveau national de l'assurance agricole récolte Cotton
Responsable de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CNAAS ▪ Etat du Sénégal ▪ BOAD
Urgence	▪ Elevé
Difficulté	▪ Moyen

✓ Recommandation 10

Mise en place d'un dispositif de S&E

Tableau 21: Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 10

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 10	
Liens avec les conclusions	▪ Réponses aux différentes questions d'évaluation
Impact	▪ Analyse approfondie des résultats du PA-CNAAS
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Elevé
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un dispositif qui permet le suivi désagrégé au niveau des régions ▪ Recueillir et centraliser les données sur les principaux indicateurs du projet ▪ Analyser le suivi des résultats du projet par région
Responsable de mise en œuvre	▪ CNAAS
Urgence	▪ Elevé
Difficulté	▪ Moyen

Conclusion

La présente évaluation a permis d'apprécier l'efficacité, les impacts, l'efficience ainsi que la durabilité du projet.

En termes d'efficacité, l'évaluation montre que les résultats du projet ont été partiellement atteints dans la mesure où le projet n'a pas pu mettre en œuvre le produit d'assurance au profit des producteurs de maïs. Cela s'explique par un manque de structuration du secteur du maïs contrairement au secteur du coton. Des études de structuration doivent donc être faites afin d'aboutir à des propositions pour la mise en œuvre du produit d'assurance maïs. Les résultats relatifs au produit d'assurance coton ont été atteints notamment en termes du nombre de personnes assurées (97,61%), du montant de crédits octroyés (87%) et le nombre de femmes assurées (148%). Cependant, les résultats en termes de couverture des zones agricoles en pluviomètre restent à améliorer. Ceci a été compromis par le retard des paiements des subventions dues par l'État. Un épurement est donc nécessaire afin de renforcer la capacité financière de la CNAAS pour mieux couvrir les zones agricoles et par conséquent assurer une meilleure estimation des indices.

Du point de vue de son efficience, le projet a été moins efficient du point de vue de délais de sa mise en œuvre. En effet, prévu pour durer deux (2) ans (2016-2018) dans sa phase pilote, il est toujours en cours en raison du retard de démarrage. En dépit de la non-maitrise des procédures de la BOAD qui a entraîné des retards de décaissement, son appui institutionnel à travers un suivi de la gestion des ressources a contribué à la bonne utilisation des ressources allouées. De plus les primes proposées par la CNAAS demeurent compétitives. Cela témoigne de la rationalité dans l'utilisation des ressources et donc de l'efficience du point de vue des dépenses. Globalement, le projet a été efficient nonobstant les difficultés rencontrées en matière de procédures de la BOAD et de décaissement de la subvention de l'État. Les différentes parties prenantes doivent donc travailler en synergie pour faire fonctionner le comité de pilotage et éviter les asymétries d'information, sources de retard dans la mise en œuvre.

Le projet a eu un impact très positif sur les producteurs agricoles. En effet, il a permis non seulement d'augmenter les crédits agricoles en apportant une garantie aux producteurs de coton, mais aussi de diminuer leur vulnérabilité en assurant les risques liés aux aléas climatiques. Tout cela a contribué à augmenter leurs superficies, le rendement et par conséquent la productivité. L'augmentation des revenus, effets conjugués de ces dernières, a permis d'une part de rembourser les crédits d'intrants contractés auprès des institutions financières (LBA), et d'autre part de faire face à leurs besoins sociaux. De même, grâce aux indemnités que l'assurance paye en cas de sinistre, ils ne sont plus obligés de vendre leurs biens pour rembourser les dettes.

L'appropriation du projet aussi bien par les producteurs que par les autres parties témoigne de son importance et se reflète par l'engouement des producteurs de coton et la volonté de certains d'entre eux de payer des primes plus élevées que ce qui est pratiqué, si l'État venait à se retirer.

Au regard des effets de la crise de la covid-19 et de la guerre russo-ukrainienne qui remettent à jour la question de la sécurité alimentaire, de la résilience et de l'autonomie de nos économies ouest-africaines, alors que nos producteurs doivent faire face à l'exacerbation des risques environnementaux, le PA-CNAAS offre une réelle opportunité de capitalisation pour la sous-région ouest-africaine. En effet, les acquis du projet montrent que la mise en place d'un dispositif fonctionnel d'assurance agricole est possible et peut être économiquement et socialement efficace dans des conditions bien définies.

Il convient donc qu'une réflexion soit engagée autour des résultats de la présente évaluation pour que cette expérience probante de la CNAAS serve à consolider les efforts en cours dans les autres pays membres de l'UEMOA pour que la région dispose de mécanismes d'assurance agricole viables et porteurs de changements pour les populations.

Annexes

Annexe : Outils de collecte de données

Guide d'entretien avec l'équipe du projet

- 1) Quelle est votre appréciation générale de la mise en œuvre du projet ?
- 2) Avez-vous une connaissance d'un produit d'assurance couvrant plusieurs phases de production (coton et maïs) développées dans le cadre du projet ?
- 3) Avez-vous une connaissance du montant de crédit d'intrants octroyé par le projet aux producteurs bénéficiaires ?
- 4) Combien de producteurs ont été assurés par le projet ? À quelle hauteur du rendement ont-ils été assurés ? Quelle est la superficie assurée ? Y a-t-il eu des changements depuis le début de mise en œuvre du projet ?
- 5) Selon vous, le projet a-t-il permis de réduire / d'accroître la vulnérabilité des producteurs bénéficiaires aux aléas climatiques ? Pourquoi ?
- 6) Pensez – vous que le projet a permis de réduire le niveau de pauvreté des bénéficiaires ? Dans quelle proportion pouvez-vous estimer cette réduction ? Quelle dimension de la pauvreté a été réduite (revenu, accès au crédit, alimentation, scolarisation, santé, logement, ect)
- 7) Est-ce que des sessions de sensibilisation et formation ont été organisées à l'endroit des producteurs ? Combien de producteurs ont été concernés ? Comment ces sessions ont-elles été organisées ?
- 8) Selon vous, le projet a-t-il permis d'accroître la production de maïs et de coton des bénéficiaires ? Dans quelle proportion ? Comment ?
- 9) Quel est le taux de remboursement des crédits pour l'achat d'intrants de la part des bénéficiaires ?
- 10) Quel est le niveau de rentabilité de l'exploitation de la CNAAS ?
- 11) Selon vous, quels sont les appuis spécifiques apportés par le programme groupements de producteurs ? Quel était le nombre de ces groupements et le nombre de producteurs membres de ces groupements ?
- 12) Pensez-vous que ces appuis ont été bénéfiques pour les groupements de producteurs ? Quels sont les appuis les plus significatifs selon vous ?
- 13) Comment appréciez-vous la collaboration avec les autres parties prenantes ?
 - a. ANACIM
 - b. DAPSA
 - c. FNPC
 - d. MEF
 - e. Direction des assurances
 - f. Autres (A préciser)
- 14) Quels sont les principaux défis auxquels vous avez confronté dans le cadre de la mise en œuvre du projet avec les autres parties prenantes ?
- 15) Quels sont selon vous les facteurs de succès du projet sur le plan structurel ? managérial et organisationnel ?
- 16) S'il devait y avoir un nouveau projet comme le PA-CNAAS, quels sont selon vous les principaux aspects à prendre en compte pour une amélioration des résultats ? Avez-vous des suggestions ?
- 17) Quels sont les effets non prévus du projet sur les populations bénéficiaires ?
- 18) Le projet a pris de retard au cours de l'exécution. Selon vous qu'est ce qui explique ce retard ? Pouvez-vous nous dire comment ce retard a impacté vos activités ?
- 19) Malgré le retard, pensez-vous que le projet a-t-il été réalisé dans un délai raisonnable ?
- 20) Concernant les coûts, pensez-vous les coûts de réalisation était raisonnable ?
- 21) Le projet a-t-il permis d'améliorer l'insertion des producteurs de maïs dans l'économie formelle (vente, exportation, transformation) ?
- 22) Que pensez-vous des différents bénéfices issus de la mise en place de programme d'assurance ? Pensez-vous que cela pourrait perdurer dans le temps ? Qu'advierait-il si l'Etat arrêtaient la subvention ?

Guide d'entretien pour les partenaires (LBA)

- 1) Quelle est votre appréciation générale de la mise en œuvre du projet ?
- 2) Quel est le montant de crédit intrant octroyé dans le cadre du projet aux producteurs bénéficiaires ?
- 3) Combien de producteurs ont été pris des prêts dans le cadre du projet ? Quelle est la superficie concernée ? Y a-t-il eu des changements depuis le début de mise en œuvre du projet sur le montant des prêts ?
- 4) Selon vous, le projet a-t-il permis de réduire / d'accroître la vulnérabilité des producteurs bénéficiaires aux aléas climatiques ? Pourquoi ?
- 5) Quel est le taux de remboursement des crédits pour l'achat d'intrants de la part des bénéficiaires ?
- 6) Comment appréciez-vous la collaboration au sein de l'équipe du projet ?
- 7) Quels sont les principaux défis auxquels vous avez confronté dans le cadre de la mise en œuvre du projet ?
- 8) Quels sont selon vous les facteurs de succès du projet sur le plan structurel ? managérial et organisationnel ?
- 9) S'il devait y avoir un nouveau projet comme le PA-CNAAS, quels sont selon vous les principaux aspects à prendre en compte pour une amélioration des résultats ? Avez-vous des suggestions ?

Guide d'entretien avec les bénéficiaires

- 1) Avez-vous eu connaissance de la mise en œuvre du projet d'appui à la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal dans le cadre du programme d'assurance récolte ? Pouvez-vous nous citer quelques réalisations du projet dans votre région ?
- 2) Avez-vous été impliqué dans la mise en œuvre des activités du projet ? De quelle manière vous aviez été associé ?
- 3) Avez-vous été informé sur l'existence des différents produits d'assurance ? Si oui, comment ?
- 4) Est-ce que ce projet vous a amené à augmenter le montant de vos crédits à la banque ?
- 5) Quelles sont les actions dont vous avez bénéficié dans le cadre du projet ?
- 6) Avez-vous bénéficié de produit d'assurance pour les différentes phases de production du coton et du maïs dans le cadre de ce projet ?
- 7) Avez-vous bénéficié de crédits d'intrants dans le cadre du projet ? Si oui, quel est votre taux de remboursement ?
- 8) Avez-vous eu droit à une indemnisation consécutive à un sinistre à l'issue d'une campagne agricole dans le cadre du projet ? Si oui, comment cela s'est-il fait ?
- 9) Quel est votre degré de satisfaction par rapport aux actions du projet ? Auriez-vous aimé que cela se fasse autrement ? Si oui comment ?
- 10) Quel est votre degré de satisfaction sur la qualité des produits d'assurance et le montant des primes ? Pourquoi ?
- 11) Quels sont les besoins / enjeux de votre localité que le projet a permis de résoudre ? En quoi le projet répond-il aux besoins de village spécifiquement ?
- 12) Selon vous, le projet a-t-il permis de réduire votre niveau de vulnérabilité par rapport aux aléas climatiques ? Si oui comment et dans quelle proportion ?
Avez-vous développé de nouvelles stratégies pour lutter contre les aléas climatiques depuis le début du projet ? si oui, donnez quelques exemples
- 13) Les actions du projet ont-ils permis d'accroître votre production de maïs et/ou de coton en quantité ? En qualité ?
- 14) Comment se fait la gestion de vos productions ? autoconsommation ? Commercialisation ?
- 15) Pensez-vous que la vente des productions agricoles depuis la mise en œuvre du projet a amélioré vos revenus ? De quelle manière ?
- 16) Pensez-vous que l'action du projet a permis d'accroître votre capacité à subvenir à vos besoins financiers ?
- 17) Quels sont les changements que vous aviez constatés au niveau des habitudes alimentaires depuis la mise en œuvre du projet ?
Quels sont les changements que vous avez constaté au niveau de vos habitudes de logement ? de recours aux soins de santé ? d'accès à l'éducation ? de contribution aux différents événements de votre entourage (mariage, funérailles, baptême etc)
- 18) Pensez-vous que la mise en œuvre du projet a eu une influence sur la production de maïs et de coton dans votre localité ? Comment s'est manifestée cette influence ?
- 19) Selon vous, que ce serait-il passé si le projet n'avait pas eu lieu ?
- 20) Quels sont selon vous les effets non prévus du projet que vous avez constatés ?
- 21) Le projet a pris de retard au cours de l'exécution. Selon vous, pourquoi ? Pouvez-vous nous dire comment ce retard a impacté vos productions de maïs et de coton ?
- 22) Malgré le retard, pensez-vous que le projet a-t-il été réalisé dans un délai raisonnable ?
- 23) Concernant les coûts, pensez-vous les coûts de réalisation était raisonnable ?
- 24) Le projet a-t-il permis d'améliorer l'insertion des producteurs de maïs dans l'économie formelle (vente, exportation, transformation) ?
- 25) Que pensez-vous des différents bénéfices issus de la mise en place de programme d'assurance ? Pensez-vous que cela pourrait perdurer dans le temps ? Qu'advierait-il si l'Etat arrêtaient la subvention ?

Guide d'entretien avec les groupements de production

- 1) Avez-vous eu connaissance de la mise en œuvre du projet d'appui à la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal dans le cadre du programme d'assurance récolte ? Pouvez-vous nous citer quelques réalisations du projet dans votre région ?
- 2) Avez-vous été impliqué dans la mise en œuvre des activités du projet ? de quelle manière vous aviez été associé ?
- 3) Quelles sont les actions dont vous avez bénéficié dans le cadre du projet ?
- 4) Votre association a-t-elle bénéficié de formation dans le cadre du projet ? Pouvez-vous me citer ces formations ?
- 5) En quoi ces formations ont été utiles à votre association et ses membres ?
- 6) Y'a-t-il des formations qu'auriez aimé avoir, mais que le projet ne vous a pas fournis ?
- 7) Le projet vous a-t-il permis d'avoir accès au crédit intrants ? À un produit d'assurance pour les différentes phases de production du coton et du maïs ?
- 8) Avez-vous eu droit à une indemnisation consécutive à un sinistre à l'issue d'une campagne agricole dans le cadre du projet ? Si oui comment cela s'est-il fait ?
- 9) Quelle est votre appréciation du niveau de remboursement des crédits d'intrants ?
- 10) Pensez-vous que depuis que vous y avez accès, la production de maïs et/ou de coton a augmenté dans votre localité ?
- 11) Quel est votre degré de satisfaction par rapport aux actions du projet ? Auriez-vous aimé que cela se fasse autrement ? Si oui comment ?
- 12) Quels sont les besoins / enjeux de votre localité que le projet a permis de résoudre ? En quoi le projet répond-il aux besoins de village spécifiquement ?
- 13) Selon vous, le projet a-t-il permis de réduire votre niveau de vulnérabilité par rapport aux aléas climatiques ? Si oui dans quelle proportion ?
- 14) Les actions du projet ont-ils permis d'accroître votre production de maïs et/ou de coton en quantité ? En qualité ?
- 15) Comment se fait la gestion de vos productions ? autoconsommation ? Commercialisation ?
- 16) Pensez-vous que la vente des productions agricoles depuis la mise en œuvre du projet a amélioré vos revenus ? De quelle manière ?
- 17) Pensez-vous que l'action du projet a permis d'accroître votre capacité à subvenir à vos besoins financiers ?
- 18) Quels sont les changements que vous aviez constatés au niveau des habitudes alimentaires depuis la mise en œuvre du projet ?
- 19) Pensez-vous que la mise en œuvre du projet a eu une influence sur la production de maïs et de coton dans votre localité ? Comment s'est manifestée cette influence ?
- 20) Le projet a pris de retard au cours de l'exécution. Pouvez-vous nous dire comment ce retard a impacté vos productions de maïs et de coton ?
- 21) Quels sont selon vous les effets non prévus du projet que vous avez constatés ?
- 22) Selon vous, quels sont les facteurs de succès du projet sur le plan institutionnel et organisationnel ?
- 23) Que ce serait-il passé si le projet n'avait pas eu lieu ?
- 24) Le projet a pris de retard au cours de l'exécution. Pouvez-vous nous dire comment ce retard a impacté les activités de votre association ?
- 25) Malgré le retard, pensez-vous que le projet a-t-il été réalisé dans un délai raisonnable ?
- 26) Concernant les coûts, pensez-vous les coûts de réalisation était raisonnable ?
- 27) Le projet a-t-il permis d'améliorer l'insertion des producteurs de maïs dans l'économie formelle (vente, exportation, transformation) ?
- 28) Que pensez-vous des différents bénéfices issus de la mise en place de programme d'assurance ? Pensez-vous que cela pourrait perdurer dans le temps ? Qu'advierait-il si l'Etat arrêta la subvention ?

Formulaire de consentement pour entretien

Titre du projet: **Projet d'Appui à la Compagnie nationale d'Assurance Agricole du Sénégal pour la mise en place d'un produit d'assurance récolte des cultures coton et maïs (PA-CNAAS)**

Invitation à participer: Je suis invité(e) à participer à l'évaluation nommée citée en objet qui est menée par l'initiative CLEAR Afrique francophone pour le compte de la Banque Ouest Africaine de développement.

But de l'étude: L'objectif principal de cette évaluation est de conduire une évaluation d'impact participative rapide du PA-CNAAS au Sénégal. De manière spécifique, l'évaluation d'impact participative rapide vise à apprécier systématiquement l'efficacité et l'impact du PA-CNAAS.

Participation: Ma participation consistera essentiellement à prendre part à un entretien d'environ une heure. Les questions porteront sur la mise en œuvre du PA-CNAAS et son impact dans les zones de mise en œuvre.

Risques: Je comprends que ma participation à cette évaluation pourrait comporter des risques d'inconfort émotionnel ou social en lien avec l'expression de mes impressions sur la réforme. J'ai reçu l'assurance de l'équipe d'évaluation que tout sera fait en vue de minimiser ces risques en : m'informant de la teneur de l'entretien; en ayant le droit de refuser de répondre à toute question ou d'arrêter l'entretien à tout moment; et en ayant le droit de demander à ce que soient retirées mes données d'entretien à tout moment. Par ailleurs, afin de minimiser les risques sociaux, toutes les informations que je partagerai avec l'équipe d'évaluation resteront strictement confidentielles. Elles ne seront accessibles qu'à l'équipe d'évaluation.

Bienfaits: Ma participation à cette évaluation aura pour effet de faire avancer nos connaissances sur la mise en œuvre du PA-CNAAS et son impact dans la zone du projet.

Confidentialité et anonymat: J'ai reçu l'assurance de l'équipe d'évaluation que l'information que je partagerai avec elle restera strictement confidentielle. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé qu'aux fins du projet (communications, publications) et selon le respect de la confidentialité. L'information que je fournirai dans le cadre de mon entretien ne sera partagée avec personne au-delà de l'équipe d'évaluation.

L'anonymat est garanti de la façon suivante : un pseudonyme me sera attribué, qui sera la seule information liée à mon entretien. Toutes les autres informations de contact que j'aurai fournies seront enregistrées dans un document séparé protégé par un mot de passe. Si des extraits de mon entretien sont utilisés lors de conférences ou dans des publications, l'équipe d'évaluation ne fera référence qu'au pseudonyme qui m'aura été attribué et n'utilisera aucune information qui puisse m'identifier. On ne fera pas référence à mon poste ou mon employeur, par exemple, et l'équipe d'évaluation limitera les références à des expériences spécifiques qui pourraient m'identifier.

Conservation des données: Une fois l'entretien terminé, l'équipe d'évaluation enregistrera l'entretien ou les notes écrites sous forme de fichier protégé par un mot de passe sur un



www.clearfa.org

CESAG, Boulevard du Général de Gaulle x Malick SY
B.P. 3802, Dakar, Sénégal
clear@cesag.edu.sn
Tél: (+221) 33 839 74 74